

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 993 18 avril 2014

SOMMAIRE

Alternative Return47630	Dexia Quant
Balny S.A SPF47621	DEXIA World Alternative47620
BIL Patrimonial47628	DMM47621
BIL Prime Advanced47622	Fitonia S.A., SPF47620
BRSG S.A., SPF47654	Multi Opportunity Sicav47618
BSI Flex47629	ONEX Allison Holding Limited 47656
CB - Accent Lux47632	Orbis Sicav
Cleome Index 47625	Oriflame Cosmetics Global S.A 47632
C.M. International S.A	Oriflame Cosmetics S.A 47632
Compagnie Européenne pour le Dévelop-	Prognosia Fund S.A., SICAV47622
pement d'Entreprises Commerciales S.A.	Publitop
47619	Ruby Borrower GP S.à r.l
Cordius 47623	SACEC S.A
Cordius L	Schönhauser Allee S.A 47664
Dexia Bonds47630	Steinfort Capital Growth SICAV-SIF 47664
Dexia Dynamix47625	UBS (Lux) Institutional Sicav 47619
Dexia Equities L47628	Wild River Corporation S.à r.l 47659
Dexia Money Market	•



SACEC S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 64, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 11.984.

Les actionnaires sont invités à prendre part à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social de la société le samedi, 26 avril 2014 à 10.00 heures précise, pour y délibérer et voter sur l'ordre du jour ci-après:

Ordre du jour:

- 1. Rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes sur l'exercice 2013;
- 2. Adoption des comptes annuels;
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
- 4. Nomination du commissaire aux comptes.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014041836/16.

Multi Opportunity Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 110.631.

The shareholders of MULTI OPPORTUNITY SICAV are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on 30 APRIL 2014 at 02:00 p.m. with the following

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors and of the independent auditor
- 2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2013
- 3. Decision on the allocation of the results
- 4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors
- 5. Statutory elections
- 6. Independent auditor's mandate
- 7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the Annual General Meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the Annual General Meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the Annual General Meeting (the "record date") to the attention of the Company Secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.



CEDEC S.A., Compagnie Européenne pour le Développement d'Entreprises Commerciales S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 1, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 36.412.

Messieurs les Actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le mercredi 30 avril 2014 à 11.00 heures au siège social de la société avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du réviseur sur l'exercice clos au 31 décembre 2013.
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat.
- 3. Quitus aux Administrateurs et au Réviseur.
- 4. Ratification des décisions prises par le Conseil d'Administration du 11 décembre 2013.
- 5. Nominations statutaires.
- 6 Divers

Pour le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014044967/279/18.

UBS (Lux) Institutional Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 115.477.

Die Aktionäre der UBS (Lux) Institutional SICAV sind zur

WIEDERHOLTEN JAHRESHAUPTVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am Montag, den 28. April 2014 um 10:00 Uhr an deren Geschäftssitz stattfindet. Der Verwaltungsrat hat festgestellt, dass ein Teil des Jahresberichts fehlerhaft war. Auf Grund dessen hat der Verwaltungsrat beschlossen, diesen entsprechend zu korrigieren und daraufhin erneut der Hauptversammlung zur Genehmigung vorzulegen.

Tagesordnung:

- 1. Bericht des Verwaltungsrates und des Abschlussprüfers
- 2. Genehmigung des Jahresabschlusses zum 31. Dezember 2013
- 3. Entscheidung über die Ergebnisverwendung
- 4. Entlastung der Mitglieder des Verwaltungsrates
- 5. Satzungsgemässe Wahlen
- 6. Mandat des Abschlussprüfers
- 7. Verschiedenes

Die aktuelle Ausgabe des Jahresberichts ist am Geschäftssitz der Gesellschaft in Luxemburg während der normalen Öffnungszeiten kostenlos erhältlich.

Jeder Aktionär ist zur Teilnahme an der Jahreshauptversammlung berechtigt. Die Aktionäre können einen schriftlich bevollmächtigten Vertreter an ihrer Stelle senden.

Um an der Jahreshauptversammlung teilzunehmen, müssen die Aktionäre ihre Aktien spätestens um 16:00 Uhr fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung bei der Depotbank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg oder bei einer anderen beauftragten Zahlstelle hinterlegen. Es besteht kein Anwesenheitsquorum für die gültige Beschlussfassung in Bezug auf die Tagesordnungspunkte. Die Beschlussannahme kommt mit einfacher Mehrheit der bei der Versammlung anwesenden oder vertretenen Aktien zustande. Auf der Jahreshauptversammlung berechtigt jede Aktie zur Abgabe einer Stimme.

Wenn Sie bei dieser Versammlung nicht dabei sein können, aber gerne einen Vertreter entsenden möchten, schicken Sie bitte eine mit Datum und Unterschrift versehene Vollmacht per Fax und anschliessend per Post spätestens fünf (5) Geschäftstage vor dem Termin der Jahreshauptversammlung an UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxemburg zu Händen des Gesellschaftssekretärs, Faxnummer +352 441010 6249. Formulare zur Ausstellung einer Vollmacht können auf einfache Anfrage von der gleichen Adresse bezogen werden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2014050232/755/36.



Fitonia S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 180.054.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2014 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux Comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014050226/795/15.

C.M. International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch. R.C.S. Luxembourg B 41.453.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 28 avril 2014 à 9:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire aux comptes
- 2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2013
- 3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes
- 4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014050228/795/15.

DEXIA World Alternative, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France. R.C.S. Luxembourg B 82.737.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia World Alternative (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 11 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam World Alternative et modification subséquente de l'article 1 des statuts ;
- 2. Modification de l'article 14 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg ;
- 3. Modification de l'article 17 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia ;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).



Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014046135/755/34.

Balny S.A.- SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 62.557.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 6, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, le 28 avril 2014 à 11.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

- 1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2013,
- 2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 et affectation du résultat,
- 3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
- 4. Nominations statutaires,
- 5. Divers.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014050229/833/18.

DMM, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 141.638.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de DMM (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 11 heures 40 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 2. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia ;
- 3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.



Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046136/755/32.

Prognosia Fund S.A., SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, rue Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 177.315.

Shareholders are hereby invited to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the Fund to be held on 28 April 2014 at 2 p.m. (CET) at 5, rue Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, with respect to the agenda set forth below:

Agenda:

- 1. Acknowledgement of the report of the board of directors and the report of the auditor for the financial year ended 31 December 2013;
- 2. Approval of the financial statements of the Fund for the financial year ended 31 December 2013;
- 3. Approval of the allocation of results for the financial year ended 31 December 2013;
- 4. Decision to grant full discharge of personal liability to all current directors of the Fund for their mandate during the financial year ended on 31 December 2013;
- 5. Re-election of Thomas Goergen, Micael Wiklander, Jimmy Hanna and Johan Nordström as directors of the Fund until the annual general meeting to be held in 2015;
- 6. Approval of Directors' Fees paid during the financial year 2013;
- 7. Reappointment of PricewaterhouseCoopers Luxembourg S.àr.l. with registered address at 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg as auditor of the Fund until the annual general meeting to be held in 2015; and
- 8. Miscellaneous.

The proxy form, the report of the board of directors, the auditor's report and the audited financial statements of the Fund are available at the registered office of the Fund.

An attendance list will be established at the Meeting recording the shareholder(s) of the Company. To be recorded in such a list, a natural or a legal person will have to prove his/her/its quality of shareholder of the Company. In case of a natural person he/she will have to prove his/her identity. In case of a legal person, its representative will have to prove that he/she is a duly authorized representative empowered to bind the legal person.

On behalf of the Chairman of the Fund.

Référence de publication: 2014050201/30.

BIL Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de BIL Prime Advanced (ci-après désignée la " SICAV ") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 12 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 14 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 2. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).



Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014046159/755/32.

Cordius, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 105.128.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Cordius (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 10 heures 20 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Ajout dans l'article 1er des statuts de la précision que Cordius peut également être désignée dans le texte des statuts par le terme "la SICAV " .
- 2. Remplacement du texte de l'article 3 des statuts par le texte suivant : "L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose dans toutes sortes d'actifs éligibles conformément aux dispositions de la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses investisseurs des résultats de la gestion de ses actifs. La Société peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social dans toute la mesure permise par la Loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. "
- 3. Transfert du siège social de la SICAV au 14, Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette et modification subséquente des articles 4, 11 et 22 des statuts ;
- 4. Remplacement du premier paragraphe de l'article 5 des statuts par le texte suivant comportant la modification de la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg : "Le Conseil d'Administration pourra déléguer à des tiers, en vue de mener ses activités de manière plus efficace l'exercice, pour son propre compte, d'une ou de plusieurs de ses fonctions dans les limites des conditions fixées dans la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. Le Conseil d'Administration désigne la Société Candriam Luxembourg pour assumer les fonctions de Société de Gestion de la Société ";
- 5. Suppression dans l'article 6 du texte suivant : "L'assemblée générale des actionnaires peut décider, selon les conditions de quorum et de majorité évoquées à l'art. 30 des présents statuts, de réduire le capital de la société en annulant les actions d'une ou de plusieurs classes en remboursant aux actionnaires de ces classes l'entièreté des actifs nets de ces classes. Afin de déterminer le capital d'une classe d'actions, les actifs nets de cette classe d'actions seront exprimés en la devise de la classe concernée et s'ils ne le sont pas, ils seront convertis en cette devise. Le capital consolidé de la société sera exprimé en EURO. " et insertion du texte suivant : " Pour déterminer le capital de la Société, les avoirs nets correspondant à chaque compartiment seront, s'ils ne sont pas exprimés en EUR, convertis en EUR et le capital sera égal au total des avoirs nets de tous les compartiments. Le capital consolidé de la Société sera exprimé en EUR ".
- 6. Changement de la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la SICAV et modification subséquente de l'article 11 des statuts.
- 7. Modification de l'article 18 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia ;
- 8. Remplacement du texte de l'article 21 des statuts par le texte suivant : "Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés qui devront satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant leur honorabilité et leur expérience professionnelle, et qui exerceront les fonctions prescrites par la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. "
- 9. Modification de la seconde phrase de l'article 28 pour se limiter au texte suivant : "Les opérations de liquidation seront conduites conformément à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés. "



- 10. Remplacement dans l'article 30 des termes " organismes de placement collectif dont les actions sont réservées à un ou plusieurs institutionnels " par " fonds d'investissement spécialisés ".
- 11. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'administration.

Référence de publication: 2014046161/755/67.

Cordius L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 182.856.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Cordius L (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 10 heures 30 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam L et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046160/755/34.



Cleome Index, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France. R.C.S. Luxembourg B 72.234.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Cleome Index (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'"Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 10 heures10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 2. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046175/755/32.

Dexia Dynamix, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France. R.C.S. Luxembourg B 168.300.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Dynamix (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 11 heures 10 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Dynamix et modification subséquente de l'article 1 des statuts:
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).



Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg,136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046165/755/35.

Orbis Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Zone d'Activités Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 90.049.

The ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of ORBIS SICAV and Class meetings of the shareholders of each of its Funds will be held at the Company's registered office at 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg at 3:00 p.m. on Wednesday 30 April 2014 for the purpose of considering and voting upon the following matters:

Agenda

- 1. Review of the Reports of the Board of Directors and of the Auditor.
- 2. Approval of the Financial Statements for the year ended 31 December 2013.
- 3. Discharge to the Directors in respect of the proper performance of their duties during the year ended 31 December 2013
- 4. Re-election of Messrs Allan W.B. Gray, William B. Gray, John C.R. Collis, Claude Kremer, Austin J. O'Connor and David T. Smith as Directors of the Company.
- 5. Re-appointment of the Auditor.
- 6. Approval of Directors' fees.
- 7. Miscellaneous.

Class Meetings Agenda:

To approve and ratify the Directors' dividend recommendation for the Orbis SICAV Global Equity, Japan Equity, Japan Core Equity, Asia ex-Japan Equity, Europe Equity, Global Balanced (formerly Global Balanced AG) and Global Balanced Transition (formerly Global Balanced) Funds.

Voting:

Resolutions on the agenda of the Annual General Meeting will require no quorum and will be taken as at the majority of the votes expressed by the shareholders present or represented at each meeting. Separate votes will be held for the shareholders of each Fund on the Directors' dividend proposal for the Fund.

Voting Arrangements:

Shareholders who cannot attend the meeting in person are invited to send a duly completed and signed proxy form to the registered office of the Company to arrive no later than 3:00 p.m. (Luxembourg time) on 25 April 2014. Proxies may be sent by post or courier to 31, Z.A. Bourmicht, L-8070 Bertrange, Luxembourg and may also be faxed to +352 45 14 14 439, Attention: Carole Beninger. Proxy forms will be sent to registered shareholders with a copy of this notice and can also be obtained from the registered office.

Other:

Investors who held shares of the Orbis SICAV as of 31 December 2013 have previously been sent the abridged Annual Report for their Fund for 31 December 2013 (the "Report"). For those investors new to the Orbis SICAV after 31 December 2013, we are forwarding a copy of the Report for their Fund. The Reports for the Orbis SICAV Global Equity, Asia ex-Japan Equity and Japan Equity Funds are also available at www.orbis.com. If you require a copy of the complete unabridged Annual Report of the Company it is available upon request and free of charge at the registered office of the Company.

The Board of Directors.



Dexia Quant, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 87.647.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Quant (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 11 heures 20 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Quant et modification subséquente de l'article 1 des statuts;
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046166/755/35.

Dexia Money Market, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 26.803.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Money Market (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 11 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Money Market et modification subséquente de l'article 1 des statuts:
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.



Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

**

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046169/755/35.

BIL Patrimonial, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 46.235.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de BIL Patrimonial (ci-après désignée la " SICAV ") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 12 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 2. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046176/755/32.

Dexia Equities L, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 47.449.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Equities L (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la



DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 10 heures 50 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Equities L et modification subséquente de l'article 1 des statuts:
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

**

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046170/755/35.

BSI Flex, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 134.419.

The shareholders of BSI FLEX are invited to the

ANNUAL GENERAL MEETING

of the company that will take place at its registered office on 30 April 201 4 at 3:00 p.m. with the following

Agenda:

- 1. Report of the Board of Directors and of the independent Auditor
- 2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2013
- 3. Decision on the allocation of the results
- 4. Discharge to be given to the members of the Board of Directors
- 5. Statutory elections
- 6. Independent Auditor's mandate
- 7. Miscellaneous

The latest version of the Annual Report is available free of charge during normal office hours at the registered office of the Company in Luxembourg.

In order to participate in the Annual General Meeting, the shareholders need to deposit their shares at the latest at 16:00 (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting with the Custodian Bank, UBS (Luxembourg) S.A., 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg or at any other appointed paying agent. The majority at the annual general meeting shall be determined according to the shares issued and outstanding at midnight (Luxembourg time) five days prior to the Annual General Meeting (referred to as "record date"). There will be no requirement as to the quorum in order for the Annual General Meeting to validly deliberate and decide on the matters listed in the agenda; resolutions will be passed by the simple majority of the shares present or represented at the meeting. At the Annual General Meeting, each share entitles to one vote. The rights of the shareholders to attend the Annual General Meeting and to exercise the voting right attached to their shares are determined in accordance with the shares held at the record date.

If you cannot attend this meeting and if you want to be represented by the chairman of the Annual General Meeting, please return a proxy, dated and signed by fax and/or mail at the latest five days prior to the Annual General Meeting



(the "record date") to the attention of the Company Secretary at UBS FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A. 33 A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, fax number +352 441010 6249. Proxy forms may be obtained by simple request at the same address.

The proxy form will only be valid if it includes the shareholder's and his/her/its legal representative's first name, surname and number of shares held at the record date and official address and signature as well as voting instructions. Incomplete or erroneous proxy forms or proxy forms, which do not comply with the formalities described therein, will not be taken into account.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2014050242/755/38.

Dexia Bonds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 30.659.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Dexia Bonds (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 10 heures 40 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Bonds et modification subséquente de l'article 1 des statuts:
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 4. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg , 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046172/755/35.

Alternative Return, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 177.846.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Alternative Return (ci-après désignée la "SICAV") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la



DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 10 heures (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de la dénomination de la SICAV en Candriam Alternative Return et modification subséquente de l'article 1 des statuts:
- 2. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

**

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg, 136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.

Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046178/755/34.

Publitop, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 14, Porte de France. R.C.S. Luxembourg B 59.734.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'assemblée générale extraordinaire de Publitop (ci-après désignée la " SICAV ") qui s'est tenue le 28 mars 2014, les actionnaires sont invités à assister à la

DEUXIÈME ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

(ci-après désignée l'" Assemblée") qui se tiendra le 5 mai 2014 à 11 heures 50 (heure de Luxembourg) dans les locaux de Candriam Luxembourg (anciennement Dexia Asset Management Luxembourg S.A.) au 136, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification de l'article 19 des statuts pour modifier la dénomination de Dexia Asset Management en Candriam Luxembourg;
- 2. Modification de l'article 21 des statuts pour supprimer la référence au groupe Dexia;
- 3. Entrée en vigueur des modifications statutaires le lendemain de la présente Assemblée.

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et les résolutions, pour être valables, devront réunir les deux tiers au moins des voix exprimées.

Les droits d'un actionnaire de participer à l'Assemblée et d'exercer le droit de vote attaché à ses actions sont déterminés en fonction des actions détenues par cet actionnaire le cinquième jour qui précède l'Assemblée à minuit, soit le 30 avril 2014 à minuit (heure de Luxembourg).

**

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire avant le 2 mai 2014 auprès de Candriam Luxembourg,136, route d'Arlon L-1150 Luxembourg, à l'attention de Legal Fund Management (Fax N° +352 27 97 49 40).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours calendaires avant l'Assemblée aux guichets de la Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L - 1470 Luxembourg.



Le projet de texte des modifications proposées aux statuts peut être obtenu sans frais auprès de Candriam Luxembourg.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014046181/755/33.

CB - Accent Lux, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 80.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de CB-Accent Lux qui se tiendra le 28 avril 2014 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Présentation et approbation des comptes annuels de la Sicav incluant le rapport du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises Agréé pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;
- 2. Affectation des résultats pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013;
- 3. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat;
- 4. Nominations statutaires;
- 5. Divers.

La dernière édition du Rapport Annuel est disponible gratuitement au siège social de la Société sur simple demande par fax au: +352 46 40 10 413 ou par email à l'adresse suivante: luxembourg-finrep4@StateStreet.com.

Il est porté à la connaissance des actionnaires qu'aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour et que les décisions seront prises à la majorité des voix associées aux actions présentes ou représentées à l'Assemblée. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut participer à l'Assemblée en personne ou par le biais d'une procuration.

Les actionnaires souhaitant être représentés lors de cette assemblée pourront obtenir le formulaire de procuration auprès du siège social de la société. Ce formulaire devra être renvoyé par fax le 24 avril 2014 au plus tard à l'attention de Mme Louise Chiappalone-Domiciliary Department de State Street Bank Luxembourg, au numéro: +352 46 40 10 413 et/ou par email à l'adresse: Luxembourg-domiciliarygroup@statestreet.com, et/ou par courrier au siège social de la société.

Les actionnaires désirant assister à cette Assemblée devront déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée auprès de:

Pour le Luxembourg:
State Street Bank Luxembourg S.A.

49, avenue J.F. Kennedy
L-1855 Luxembourg
CH- 6901 Lugano

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2014050240/755/33.

Oriflame Cosmetics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 8.835.

Oriflame Cosmetics Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 24, avenue Emile Reuter. R.C.S. Luxembourg B 176.162.

COMMON DRAFT TERMS OF THE ALL ASSETS AND LIABILITIES CONTRIBUTION PREPARED BY THE RESPECTIVE BOARDS OF DIRECTORS OF ORIFLAME COSMETICS S.A. AND ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A.

On 14 April 2014, the respective boards of directors of:

1. Oriflame Cosmetics S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg ("Luxembourg"), whose registered office is located at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 8835 ("OCSA" or the "Contributing Company" as the case may be),

and

2. Oriflame Cosmetics Global S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated and existing under the laws of Luxembourg, whose registered office is located at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, and registered



with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 176162 ("OCG" or the "Beneficiary Company" as the case may be),

have formally drawn-up, in accordance with the provisions and requirements provided in article 308bis-4 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Luxembourg Company Law"), the following draft terms of the all assets and liabilities contribution (projet d'apport d'universalité) (the "Draft Terms") expected to take place between the Contributing Company and the Beneficiary Company on 19 May 2014 (the "Universal Contribution") whereby the Contributing Company shall contribute to the Beneficiary Company:

- i. all of the assets (the "Assets"), and
- ii. all of the liabilities (the "Liabilities"),
- it holds as of the date of the present Draft Terms, at the limited exclusion of certain assets and liabilities, listed in Section 2.3 of the present Draft Terms (the "Excluded Assets and Liabilities").

Within the context of the present Draft Terms, the Contributing Company and the Beneficiary Company will be, unless otherwise specified, collectively referred to as the "Companies" or individually a "Company".

Furthermore, unless otherwise specified in these Draft Terms, any reference to the assets and liabilities of OCSA, respectively to the agreements and arrangements OCSA has entered into, includes de facto those assets and liabilities allocated to the branch (succursale) OCSA has in Fribourg-Switzerland (the "OCSA Swiss Branch"), respectively those agreements and arrangements executed for the purpose of and/or through the OCSA Swiss Branch.

Preamble

- A. The respective boards of directors of the Companies propose:
- that OCSA transfers, without being liquidated or dissolved, its entire Assets and Liabilities to OCG; and
- to make use of the opportunity afforded by the second paragraph of article 308bis-4 of the Luxembourg Company Law to submit the contemplated Universal Contribution under the procedure provided in articles 285 to 308 (at the exclusion of article 303) of the Luxembourg Company Law for spin-off transactions (scissions) in order for the contemplated transfer of the Assets and Liabilities to occur by operation of law (i.e. ipso jure transfer).
- B. The contemplated Universal Contribution is connected with the global reorganization and relocation process of the Oriflame group of companies (the "Oriflame Group" or the "Group") as disclosed to the public in a press release dated 17 April 2013 Which press release is available on the website of OCSA at http://investors.oriflame.com and has for more specific purpose to ensure continuation of existing Group's financing activities in Luxembourg and to further enable an effective (operational) structure to be maintained in this jurisdiction in the context of a future potential change in the top holding of the Group from Luxembourg to Switzerland.
- C. The Universal Contribution will not cause the dissolution nor the liquidation of the Contributing Company which will remain in full existence upon the completion of such process.
 - D. The present Draft Terms:
- have been prepared in compliance with relevant provisions of article 289 of the Luxembourg Company Law I.e. at the exclusion of paragraphs 2 b) and i) of article 289 of the Luxembourg Company Law, which paragraphs are not relevant for the purpose of the Universal Contribution as such transaction does not involve any share exchange per se (which absence of share exchange is one of the elements distinguishing the Universal Contribution from spin-off transactions for which articles 289 to 308 of the Luxembourg Company Law have been primarily designed) to provide the shareholders, creditors and/or co-contracting parties of OCSA and OCG with all pertinent information regarding the contemplated Universal Contribution.
- have been based on the audited annual accounts of OCSA as of 31 December 2013 (the "Annual Accounts") drawn up in accordance with the rules and principles set out by Luxembourg laws and Luxembourg accounting principles relevant to preparing annual accounts, and audited by KPMG Luxembourg S.à r.l..
 - have been approved by the respective boards of directors of the Companies on 14 April 2014.
- (respectively the valuation of the Assets and Liabilities) have been examined separately, for each of the Contributing Company and the Beneficiary Company, by KPMG Luxembourg S.à r.l., acting in the capacity as appointed special auditor (the "Special Auditor") for the purposes of articles 294 Being specified that the Special Audit Reports prepared by KPMG Luxembourg S.à r.l. pursuant to article 294 of the Luxembourg Company Law necessarily take into account and reflect accordingly the specificities of the Universal Contribution as set out under footnote n"2 above. and 26-1 of the Luxembourg Company Law which will issue three separate reports in this regard Being two separate reports to be prepared pursuant to the relevant provisions of article 294 of the Luxembourg Company Law for OCSA and OCG and one report to be addressed to OCG for the purpose of article 26-1 of the Luxembourg Company Law. (the "Special Audit Reports").
- have been deposited at the Luxembourg Trade and Companies Register to be published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Luxembourg Official Gazette"), as prescribed by the articles 290 and 9 of the Luxembourg Company Law, on or around 18 April 2014 and in any case at least one month prior the date of the respective general meeting of the shareholders of each Company deliberating and deciding on the Universal Contribution (the "General Meetings").



- will be sent to the Luxembourg Commission de Surveillance du Secteur Financier and to the Bourse de Luxembourg in its capacity as Luxembourg Officially Appointed Mechanism for information and/or publication purposes (where relevant) on or around 18 April 2014 In order for the Contributing Company to comply with its obligations as a publicly-listed company subject to the Luxembourg law of 11 January 2008 on transparency requirements for issuers of securities, as amended (the "Luxembourg Transparency Law").
- will be submitted to the respective General Meetings of the Contributing Company (for approval purposes) and of the Beneficiary Company (for approval and subsequent capital increase purposes) to be held on 19 May 2014, both deliberating and deciding under the conditions of quorum, presence and majority required for amending articles of association, in accordance with article 291 of the Luxembourg Company Law.
- are to be read in conjunction with the common report on the Universal Contribution prepared by the respective boards of directors of the Companies in accordance with article 293 of the Luxembourg Company Law, to provide the shareholders of the Companies with more explanation on the proposed Universal Contribution and its likely consequences (the "Boards of Directors Report").
 - E. The board of directors of the Contributing Company declares:
- that no significant changes have occurred since the preparation of the Annual Accounts that could have a negative impact on the valuation of the Assets and Liabilities to be contributed; and
- that all transactions, contracts, agreements or commitments which could be performed and/or executed, as from the date of the present Draft Terms until the date of the General Meetings, will be conducted either (a) within the normal course of business of the Contributing Company or (b) for the purpose of the contemplated Universal Contribution (in this latter case, the enforceability of all such transactions, contracts, agreements or commitments will be conditional upon the approval of the Universal Contribution by the shareholders of the Companies in General Meetings).

1. Features of the companies - Legal form. Corporate denomination and registered office.

1.1 The Contributing Company

The Contributing Company:

- i. was incorporated under the form of a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg on 22 January 1970 under the corporate denomination of "Oriflame International S.A.", was renamed as "Oriflame Cosmetics S.A." on 2 May 2002, and has existed since then under this denomination.
 - ii. has its registered office established at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.
 - iii. is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 8835.
 - iv. performs the activities set forth in article 4 of its articles of association.
- v. has a share capital amounting to EUR 71,517,577.50 represented by 57,214,062 ordinary shares fully paid-up with no designation of nominal value.
- vi. is a publicly-listed company subject to the Luxembourg Transparency Law, whose shares are listed through a Swedish depositary receipts ("SDR") mechanism on the NASDAQ OMX Nordic Exchange (i.e. the Swedish regulated market within the meaning of the European Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments) under ISIN code SE0001174889.
- vii. has not issued any securities giving rights to its capital or its voting rights and has not conducted any operation likely to result in the creation of new equity securities other than the shares comprising its capital and the so-called investment and achievement shares likely to be granted under the OCSA share incentive plan(s) (the "SIP") currently in place.
- viii. has a branch (succursale) located in Fribourg-Switzeriand in charge of conducting trading activities and ancillary services (i.e. the OCSA Swiss Branch).
- ix. will have no employee located in Luxembourg and/or subject to Luxembourg labour law as of the Legal Effective Date (as this term is defined hereafter in section 8 of the present Draft Terms) hence article L. 127-3 and seq of the Luxembourg Labor Code will not be applicable.
 - 1.2 The Beneficiary Company

The Beneficiary Company:

- i. was incorporated under the form of a public limited liability company (société anonyme) governed by the laws of Luxembourg on 19 March 2013 under the corporate denomination of "Oriflame Global S.A.", was renamed as "Oriflame Cosmetics Global S.A." on 21 May 2013, and has existed since then under this denomination.
 - ii. has its registered office established at 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.
 - iii. is registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176162.
 - iv. performs the activities set forth in article 4 of its articles of association.
- v. has a share capital amounting EUR 31,000 represented by 31,000 fully paid-up ordinary shares with a nominal value of EUR 1 each.
 - vi. is not a publicly-listed company.



vii. has not issued any debt securities (e.g. bonds, notes, etc.) nor securities giving rights to its capital or its voting rights and has not conducted any operation likely to result in the creation of new equity securities other than the shares comprising its capital.

viii. has a branch (succursale) located in Fribourg-Switzerland in charge of conducting in charge of conducting trading activities and ancillary services (the "OCG Swiss Branch").

ix. has/will have six employees located in Luxembourg and/or subject to Luxembourg labour law as of the Legal Effective Date.

1.3 Ownership structure and links between the Companies

The Contributing Company currently holds 31,000 ordinary shares in the Beneficiary Company, representing 100% of its capital and voting rights.

- 2. Assets and liabilities to be transferred under the universal contribution. The Universal Contribution to be made to the benefit of the Beneficiary Company shall include all Assets and Liabilities of the Contributing Company including those allocated to the OCSA Swiss Branch to be transferred and immediately allocated to the OCG Swiss Branch and in particular the full and complete ownership and/or benefit and expense of:
 - 2.1 Concerning the Assets (the below list is indicative only and not limitative or exhaustive)
 - i. the intangible assets e.g. concessions, patents, licenses, trademarks, goodwill, etc.;
 - ii. the tangible assets e.g. plant and machinery, other tool and equipment, etc.;
 - iii. the financial assets e.g. shares in and loans to affiliated undertakings, etc.;
 - iv. the other assets e.g. goods and merchandises, claims and receivables, cash at bank(s), etc.;
- v. the rights and obligations attached to the contracts, agreements, treaties, and deals to which the Contributing Company is party to, and specifically, without being limited to:
 - a. the contracts between the Contributing Company and third parties, namely:
 - the technical agreements;
 - the rebate agreement;
 - the franchise agreements;
 - the agreements entered into with financial institutions (other than credit agreements);
 - the conference agreements.
- b. loans and other credit and facility agreements entered into with credit and financial institutions and/or other investors.
- vi. more generally, all rights and authorizations necessary and transferable for/to the Beneficiary Company to take over all the activities of the Contributing Company.
 - 2.2 Concerning the Liabilities (the below list is indicative only and not exhaustive or limitative)
 - i. debts vis-à-vis credit institutions and/or private investors;
 - ii. debts on purchases and provisions of services/trade creditors;
 - iii. debts vis-à-vis affiliated undertakings;
 - iv. deferred income;
- v. all other debts and expenses (if any) of any kind or nature whatsoever including those dated prior to the Legal Effective Date and which might have been omitted in the Annual Accounts of the Contributing Company (on the basis of which such Draft Terms have been drawn-up).
 - 2.3 Excluded Assets and Liabilities (the below list is exhaustive and limitative)
 - i. the 31,000 shares OCSA currently holds in the share capital of OCG;
 - ii. the treasury shares held by OCSA;
 - iii. any remaining value added tax and tax receivables and payables of OCSA with any relevant tax authorities;
- iv. those assets and liabilities which, according to the law of their location and/or to which they are subjected, may not legally be transferred under the Universal Contribution, and in particular the interests in an Algerian based company denominated Natural Swedish Cosmetics SARL;
- v. for the avoidance of doubt, any agreements and contractual arrangements relating to the listing and shareholding of OCSA;
- vi. the OCSA Swiss Branch itself, while any and all of the Assets and Liabilities allocated to the OCSA Swiss Branch shall be transferred to OCG, respectively acquired by OCG, and immediately allocated to the OCG Swiss Branch upon the approval of the Universal Contribution; and more generally
- vii. any rights and obligations related to the further existence and day-to-day management of OCSA upon the Universal Contribution.

For sake of clarity, the Assets and Liabilities listed above under Sections 2.1 to 2.2 of the present Draft Terms are further listed hereinafter with reference of their net book value (valeur nette comptable) as reflected in the Annual Accounts, which book value shall retained as reference value for the purpose of the Universal Contribution.



2.4 Description and valuation of the Assets to be contributed to the Beneficiary Company TYPE OF ASSETS	VALUATION OF THE ASSETS (IN EUR) AS AT 31/12/2013
Fixed Assets	
Intangible Assets Concessions, patents, licenses, trademarks, and similar rights and assets	10 049 058
Goodwill	13 750 003
Tangible Assets	13 730 003
Plant and machinery	4 893 377
Other fixtures and fittings, tool and equipment	129 011
Financial Assets	
Shares in affiliated undertakings	185 71 4 308
Loans to affiliated undertakings	320 632 603
Current Assets	
Inventories	
Finished goods and merchandise	64 193 936
Debtors	
Claims resulting from sales and the provision of services/trade debtors	2 040 000
becoming due and payable within one year	2 969 989 108 767
becoming due and payable after more than one year	100 707
becoming due and payable within one year	109 081 774
Other receivables	
becoming due and payable within one year	25 208 710
becoming due and payable after more than one year	4 133 571
Cash at bank and in hand	20 327 534
TOTAL AMOUNT OF ASSETS	761 192 641
25 Description and a basis of the Liebilisis as he considered as the Dan fair of Community	
2.5 Description and valuation of the Liabilities to be contributed to the Beneficiary Company TYPE OF LIABILITIES	VALUATION
TITE OF LIABILITIES	OF THE
	LIABILITIES
	in (EUR)
	AS AT
Descriptions	31/12/2013
Provisions Other provisions	460 900
Non-subordinated debts	700 700
Amounts owed to credit institutions	
becoming due and payable within one year	299 526
becoming due and payable after more than one year	85 000 000
USPP Loan due and payable after more than one year	282 859 029
Debts on purchases and provisions of services/trade creditors	
becoming due and payable within one year	20 049 735
Amounts owed to affiliated undertakings	
becoming due and payable within one year	37 997 543
Other creditors	
becoming due and payable within one year	15 257 926
becoming due and payable after more than one year	7 277 458
Deferred Income	10 829 104
TOTAL AMOUNT OF LIABILITIES	460 031 221



For the avoidance of doubt, the Assets and Liabilities listed above will be transferred in their status as existing on the Legal Effective Date and at net book value.

In any case, the value of the Net Contribution (as this term is defined below) shall not be modified by the absence of any third party's consent to the transfer of the agreements and contracts referred to under item 2.1 v) of the Draft Terms to the Beneficiary Company.

In light of the above valuation performed on the basis of the Annual Accounts, the net asset to be contributed to the Beneficiary Company (the "Net Contribution") is equal to EUR 301,161,420 (i.e. total amount of the Assets less total amount of the Liabilities).

Such Net Contribution could however be slightly adjusted up to a maximum total amount of or around EUR 326,161,420, to reflect its expected increase by an amount ranging between EUR 10,000,000 up to EUR 25,000,000 during the period from 1 January 2014 to the date of the General Meetings (the "Potential Estimated Adjustment").

The existence of such a potential adjustment shall (inter alia) be covered in a specific statement of the Chief Financial Officer of the Contributing Company to be issued shortly before or on the date of the General Meetings (the "CFO Statement") Being specified that the amount of the Potential Estimated Adjustment provided in the CFO Statement (if any) will only be an estimate and shall therefore be accurately determined on the basis of an updated financial situation of the Contributing Company as of 19 May 2014 (please refer to Section 5.2 of the Draft Terms in this regard).

3. Universal contribution practicalities and formalities.

3.1 Implementation practicalities

Certain Assets and Liabilities located in some foreign jurisdictions or allocated to the OCSA Swiss Branch, might require separate underlying transactions and agreements (e.g. assignment, novation, sale and purchase, waiver, amendment, etc.) to be carried out in accordance with applicable laws, to be legally and effectively transferred to the Beneficiary Company.

The Companies will thus execute any agreements, supplemental documents, schedules, papers, forms, notices, notifications, deeds, powers of attorney, letters, certificates, acknowledgements, Instructions, amendment agreements, waiver requests, confirmations, written statements, etc. whether governed by Luxembourg or foreign law and/or carry out any actions, steps formalities, etc. and/or make any declarations, announcements, observations, statements, confirmations, etc. that may be required, incidental, necessary, expedient, useful or desirable - under all applicable laws and jurisdictions:

- i. to effect the transfer of the Assets and Liabilities from the Contributing Company to the Beneficiary Company; and/or
 - ii. to have all the activities of the Contributing Company taken over and continued by the Beneficiary Company.

3.2 Additional formalities

The Companies will further take charge of all formalities (including filing and publication matters) required, necessary, appropriate or deemed useful under any applicable laws and jurisdictions (e.g. lex contractus for agreements, lex rei sitae for goods, lex loci protectionis for intellectual property rights, lex societatis for interests in subsidiaries of OCSA, lex fori for pending proceedings in foreign jurisdictions etc.) to implement and/or to ensure the effectiveness of the Universal Contribution vis-à-vis the co-contracting parties of OCSA and any third parties.

Completion of such formalities will be evidenced upon request of the Luxembourg notary in front of whom the General Meetings of the Companies approving the Draft Terms and the Universal Contribution will be held.

4. Effects of the universal contribution vis-à-vis the companies and their creditors.

4.1 Vis-à-vis the Companies

As of the Legal Effective Date:

- i. the Contributing Company will:
- a. continue its legal existence and will not be dissolved or liquidated in any case as a result of the Universal Contribution in accordance with article 308bis-4 of the Luxembourg Company Law; and
- b. hand over to the Beneficiary Company the originals of all contracts, agreements and/or transaction documentation of any kind, titles of ownership or documentary titles of ownership of any Assets and rights to be transferred under the Universal Contribution, as well as any supporting documents relating to the operations carried out by the Contributing Company.
 - ii. the Beneficiary Company will:
- a. take over the transferred Assets and Liabilities in the composition and status as they exist on the Legal Effective Date;
- b. be subrogated purely and simply in all the various rights, actions, obligations and commitments relating to the Assets and Liabilities so contributed, including in particular all rights and obligations deriving from a litigation to which the Contributing Company is or may become party, either as plaintiff or as defendant, as of the Legal Effective Date (if any); and
 - c. be debtor of all of the Contributing Company's creditors, instead of and in lieu of the Contributing Company.
 - 4.2 Vis-à-vis the Companies' creditors



In accordance with article 297 of the Luxembourg Company Law, creditors of the Companies (including bondholders and/or note holders), whose debts predate the date of publication of the minutes of the General Meetings of the Companies deciding on the Universal Contribution in the Luxembourg Official Gazette, will be able, within two months of such publication, to apply to the judge presiding the chamber of the Luxembourg Tribunal d'Arrondissement dealing with commercial matters and sitting as in urgency matters, to obtain adequate safeguards for any matured and unmatured debts where the Universal Contribution would make such protection necessary.

5. Consideration for the universal contribution.

5.1 Issue of new shares in OCG

As consideration for the Universal Contribution, respectively the Net Contribution - which will be effective as of the Legal Effective Date - the Beneficiary Company shall:

- i. have its capital increased by an amount of EUR 3,000,000 so as to bring it from its present amount of EUR 31,000 to an amount of EUR 3,031,000;
- ii. have a contribution premium reserve set up and booked with an amount of EUR 298,161,420 as further described in Section 5.2 of the Draft Terms; and
- iii. Subsequently issue 3,000,000 newly created fully paid-up shares, each having a nominal value of EUR 1, ranking pari passu with the existing shares of OCG, to be allotted to the Contributing Company (the "Shares").
 - 5.2 Value of the contribution premium

The difference between the Net Contribution and the nominal value of the Shares alloted to the Contributing Company in consideration of the Universal Contribution, being an amount of EUR 298,161,420, will be recorded in a contribution premium reserve to which the Contributing Company would have exclusive rights.

The Net Contribution amount might be revised afterwards to reflect the value of the Assets and Liabilities contributed as of the date of the General Meetings: in such case, the CFO Statement will provide a first approximation of the Potential Estimated Adjustment to be considered, whereas the final surplus (differential) amount will be precisely determined thereafter on the basis of an updated financial situation of OCSA as of or around 19 May 2014 and allocated in the contribution premium reserve of the Beneficiary Company pursuant to a specific resolution to be passed by the Contributing Company, acting in its capacity as sole shareholder of the Beneficiary Company.

5.3 Other considerations

No cash payment (soulte) will be made to the Contributing Company by the Beneficiary Company as direct consideration for the Universal Contribution.

- 6. Delivery modalities of the shares. As from the Legal Effective Date:
- i. the Shares will be issued under registered form; and
- ii. the Contributing Company will be registered in the share register of the Beneficiary Company as the legal owner of 3,031,000 shares representing 100% of the share capital and voting rights of the Beneficiary Company.
- 7. Profit entitlement Date on which the shares will entitle the contributing company to benefit from the related profit. The Shares to be allotted to the Contributing Company will be vested, as of the Legal Effective Date, with all rights attached to the existing shares of the Beneficiary Company and will therefore entitle the Contributing Company to the profits and dividends of the Beneficiary Company as of this date.
- **8.** Legal effective date Effectiveness of the universal contribution. The Universal Contribution will become effective between the Companies and shall entail in principle ipso jure transfer of the Assets and Liabilities to the Beneficiary Company on the day of which the respective General Meetings of the Companies will approve the Universal Contribution which General Meetings are scheduled and convened to take place on 19 May 2014 (the "Legal Effective Date").

The Universal Contribution will become effective towards third parties further to the publication in the Luxembourg Official Gazette of the minutes (under the form of notary deed) of the General Meetings of the Companies approving the Draft Terms, respectively the Universal Contribution.

As of the Legal Effective Date, the Beneficiary Company will become the sole legal owner of the Assets and Liabilities so transferred.

9. Tax/accounting effective date of the universal contribution. For tax and accounting purposes, the transfer of the Assets and Liabilities to the Beneficiary Company will be deemed to be effective, and the activities related to such Assets and Liabilities will be considered to be undertaken by the Beneficiary Company, as of the Legal Effective Date as well.

Further information on the tax treatment and/or consequences of the Universal Contribution may be found in Section 3.7 of the Boards of Directors Report.

- **10. Special benefits granted by the beneficiary company.** No special benefit is to be granted by the Beneficiary Company to the Contributing Company or its shareholders.
- 11. Particular advantages granted to the special auditor, the members of the management bodies and/or to the statutory/independent auditors of the companies. Except for the fees paid to the Special Auditor appointed by the Companies for the purposes of examining the Draft Terms and verifying the valuation of the Assets and Liabilities pursuant to article



294 of the Luxembourg Company Law, no particular advantages (in the meaning of article 289 (2) g) of the Luxembourg Company Law) is to be granted to the Special Auditor, the members of the board of directors or to the statutory/independent auditors of the Companies.

- **12. Documents available for inspection of the shareholders.** The shareholders of the Companies are entitled to inspect at the registered office of the Companies the following documents, at least one month prior to the date of the General Meetings to be convened for the purpose of deliberating and deciding on the Universal Contribution:
 - i. the Draft Terms:
- ii. the audited annual accounts and the management reports of the Contributing Company for the last three financial years, i.e. the financial years ended 31 December 2010, 2011 and 2012;
- iii. the Annual Accounts which shall serve as financial statement for the purpose of article 295 (1) of the Luxembourg Company Law;
 - iv. the Boards of Directors Report; and
 - v. the Special Audit Reports.

In accordance with article 295 (4) of the Luxembourg Company Law and article 3 (4) of the law of 24 May 2011 on the exercise of certain rights of shareholders in general meetings of listed companies, the above listed documents are in addition already available for consultation, downloading and printing on the website of the Contributing Company at the following link: http://investors.orillame.com

13. Language. The Draft Terms are drafted in English followed by a French translation: in case of discrepancy between the two versions, the English one will prevail.

Signed on 14 April 2014.

For Oriflame Cosmetics S.A. / For Oriflame Cosmetics Global S.A. Sven Magnus Brānnström / Wilhelm Gabriel Dücker Bennet Authorized director / Authorized director

Suit la traduction française du texte qui précède:

PROJET COMMUN D'APPORT D'UNIVERSALITE ETABLI PAR LES CONSEILS D'ADMINISTRATION RESPECTIFS DE ORIFLAME COSMETICS S.A. ET ORIFLAME COSMETICS GLOBAL S.A.

Le 14 avril 2014, les conseils d'administration respectifs de:

1. Oriflame Cosmetics S.A., une société anonyme constituée et établie au Grand-duché de Luxembourg («Luxembourg»), dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 8835 («OCSA» ou la «Société Apporteuse» le cas échéant),

et

2. Oriflame Cosmetics Global S.A, une société anonyme constituée et établie au Luxembourg, dont le siège social est situé au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 176162 («OCG» ou la «Société Bénéficiaire» le cas échéant),

ont formellement arrêté, conformément aux dispositions de l'article 308bis-4 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés»), le projet suivant relatif à l'apport d'universalité (le «Projet d'Apport d'Universalité») devant avoir lieu entre la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire le 19 mai 2014 («l'Apport d'Universalité») aux termes duquel la Société Apporteuse devra apporter à la Société Bénéficiaire:

- i. tous les actifs (les «Actifs») et
- ii. tous les passifs (les «Passifs»),

que celle-ci détient au jour du présent Projet d'Apport d'Universalité, à l'exclusion limitée de certains actifs et passifs énumérés à la section 2.3 du présent Projet d'Apport d'Universalité (les «Actifs et Passifs Exclus»).

Dans le cadre du présent Projet d'Apport d'Universalité, la Société Apporteuse et la Société Bénéficiaire seront, sauf autrement spécifié, désignées collectivement comme étant les «Sociétés» ou individuellement, une «Société».

De plus, sauf autrement spécifié, toute référence dans le présent Projet d'Apport d'Universalité aux actifs et passifs d'OCSA, respectivement aux contrats et arrangements auxquels OCSA est partie, inclut de facto les actifs et passifs alloués à la succursale d'OCSA, située à Fribourg - Suisse (la «Succursale Suisse d'OCSA»), respectivement les contrats et accords exécutés pour les besoins ou à travers la Succursale Suisse.

Préambule

A. Les conseils d'administration respectifs des Sociétés proposent:

- qu'OCSA transfère, sans être liquidée ou dissoute, l'ensemble de ses Actifs et de ses Passifs à OCG; et
- de faire usage de la possibilité offerte par le second paragraphe de l'article 308bis-4 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, de soumettre l'Apport d'Universalité envisagé sous le régime prévu aux articles 285 à 308 (à l'exclusion de



l'article 303) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, concernant les opérations de scission, afin que la cession des Actifs et Passifs y relative ait lieu de plein droit (i.e. cession ipso jure).

- B. L'Apport d'Universalité envisagé est lié au processus global de réorganisation et de relocalisation des sociétés du groupe Oriflame (le «Groupe Oriflame» ou le «Groupe») tel que mentionné dans un communiqué de presse en date du 17 avril 2013 Lequel communiqué de presse est disponible sur le site internet d'OCSA à l'adresse suivante: http://investors.oriflame.com., et a pour objet plus spécifique de permettre la poursuite au Luxembourg des activités financières du Groupe et le maintien d'une structure (opérationnelle) effective dans cette juridiction dans le cadre d'un (potentiel) futur changement quant à la société tête du Groupe, du Luxembourg vers la Suisse.
- C. L'Apport d'Universalité n'aura pas pour conséquence de voir la Société Apporteuse dissoute ou liquidée, laquelle survivra pleinement à cette opération.
 - D. Le présent Projet d'Apport d'Universalité:
- a été établi conformément aux dispositions pertinentes de l'article 289 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés C'est-à-dire à l'exclusion des paragraphes 2 b) et i) de l'article 289 sur la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, lesquels paragraphes ne sont pas pertinents dans le cadre d'un Apport d'Universalité en ce qu'une telle opération n'implique pas en tant que telle d'échange d'actions (cette absence d'échange d'actions étant d'ailleurs l'un des éléments distinguant l'Apport d'Universalité des opérations de scission, pour lesquelles les articles 289 à 308 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés ont été initialement prévues) afin de procurer aux actionnaires, créanciers et/ou cocontractants d'OCSA et OCG toutes les informations pertinentes concernant l'Apport d'Universalité envisagé.
- est basé sur les comptes annuels audités d'OCSA au 31 décembre 2013 («les Comptes Annuels»), établi selon les règles et principes prévus par la législation luxembourgeoise et les principes comptables luxembourgeois pertinents pour la préparation des comptes annuels et audités par KPMG Luxembourg S.à r.l.
 - a été approuvé par les conseils d'administration respectifs des Sociétés en date du 14 avril 2014.
- (respectivement l'évaluation des Actifs et Passifs), a été examiné séparément, pour chacune des Sociétés Apporteuse et Bénéficiaire, par KPMG Luxembourg S.à r.l, agissant en sa qualité d'expert indépendant («l'Auditeur Spécial») nommé pour les besoins des articles 294 et 26-1 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés Etant précisé que les Rapports ad hoc établis par KPMG Luxembourg S.à r.l. conformément aux dispositions de l'article 294 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés ont nécessairement pris en compte et reflété les spécificités de l'Apport d'Universalité telles qu'exposées en note de bas de page n°2, ci-dessus., qui émettra trois rapports distincts à cet égard A savoir deux rapports distincts devant être établis conformément aux dispositions pertinentes de l'article 294 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, pour OCSA et OCG, et un rapport adressé à OCG pour les besoins de l'article 26-1 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés. (les «Rapports ad hoc»).
- a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg pour être publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») le ou aux alentours du 18 avril 2014 et dans tous les cas au moins un mois avant la date des assemblées générales respectives de chacune des Sociétés délibérant et se prononçant sur l'Apport d'Universalité, conformément aux exigences des articles 290 et 9 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés (les «Assemblées Générales»).
- sera envoyé à la Commission de Surveillance du Secteur Financier luxembourgeoise et à la Bourse de Luxembourg en sa qualité d'Officialty Appointed Mechanism luxembourgeois à titre d'information et/ou pour publication (le cas échéant) le ou aux alentours du 18 avril 2014 afin que la Société Apporteuse respecte ses obligations en sa qualité de société cotée soumise à la loi luxembourgeoise du 11 janvier 2008 relative aux obligations de transparence au sujet des émetteurs de valeurs mobilières, telle que modifiée (la «Loi Transparence»).
- sera soumis aux Assemblées Générales respectives de la Société Apporteuse (à des fins d'approbation) et de la Société Bénéficiaire (à des fin d'approbation et d'augmentation de capital subséquente) qui seront tenues le 19 mai 2014, les deux assemblées délibérant et se prononçant aux conditions de quorum, de présence et de majorité requises pour modifier les dispositions statutaires, conformément à l'article 291 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés.
- doit être lu conjointement avec le rapport commun sur l'Apport d'Universalité préparé par les conseils d'administration respectifs des Sociétés en vertu de l'article 293 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, afin de procurer aux actionnaires des Sociétés de plus amples explications sur l'Apport d'Universalité envisagé et ses conséquences potentielles (le «Rapport des Conseils d'Administration»).
 - E. Le conseil d'administration de la Société Apporteuse déclare:
- qu'aucun changement significatif n'est intervenu depuis la préparation des Comptes Annuels qui pourrait avoir un impact négatif sur l'évaluation des Actifs et Passifs devant être apportés, et
- que toutes les transactions, contrats, conventions ou engagements pouvant être effectués et/ou exécutés à compter de la date du présent Projet d'Apport d'Universalité et ce, jusqu'à la date des Assemblées Générales, seront effectués/ exécutés soit (a) dans le cadre des activités habituelles et de gestion courante de la Société Apporteuse ou (b) pour les besoins de l'Apport d'Universalité envisagé (dans ce dernier cas, la force exécutoire de tels transactions, contrats, conventions ou engagements sera conditionnelle à l'approbation de l'Apport d'Universalité par les actionnaires des Sociétés, réunis en Assemblées Générales).



1. Caractéristiques des sociétés - Forme sociale. Dénomination sociale et siège social.

1.1 La Société Apporteuse

La Société Apporteuse:

i. a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois le 22 janvier 1970 sous la dénomination sociale de «Oriflame International S.A.», renommée «Oriflame Cosmetics S.A.» en date du 2 mai 2002 et existe depuis lors sous cette dénomination.

ii. a son siège social établi au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

iii. est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 8835.

iv. effectue les activités décrites à l'article 4 de ses statuts.

v. a un capital social s'élevant à 71.517.577,50 EUR représenté par 57.214.062 actions ordinaires entièrement libérées, sans désignation de valeur nominale.

vi. est une société cotée soumise à la Loi Transparence dont les actions sont listées - par l'intermédiaire d'un mécanisme de certificats représentatifs d'actions (i.e. Swedish depositary receipts ou «SDR» sous sa forme acronyme) - sur le NAS-DAQ OMX Nordic Exchange (i.e. le marché réglementé suédois au sens de la directive UE 2004/39/EC concernant les marchés d'instruments financiers) sous le code ISIN SE0001174889.

vii. n'a pas émis de titres donnant accès à son capital ou à ses droits de vote et n'a pas effectué d'opération pouvant avoir pour résultat la création de nouveaux titres de participation autres que les actions composant son capital et lesdites actions d'investissement et de résultat susceptibles d'être allouées dans le cadre du/des plans d'intéressement d'OCSA (les «Plans d'Intéressement») actuellement en place.

viii. a une succursale située à Fribourg - Suisse, en charge de la conduite des activités de commerce et autres services auxiliaires (i.e. la Succursale Suisse d'OCSA).

ix. n'aura pas d'employé situé au Luxembourg et/ou soumis au droit du travail luxembourgeois à la Date d'Effet Légal (telle que ce terme est défini dans la section 8 du présent Projet d'Apport d'Universalité) de sorte que les articles L. 127-3 et suivants du Code du Travail luxembourgeois ne trouveront pas à s'appliquer.

1.2 La Société Bénéficiaire

La Société Bénéficiaire:

i. a été constituée sous la forme d'une société anonyme de droit luxembourgeois le 19 mars 2013 sous la dénomination sociale de «Oriflame Global S.A.», renommée «Oriflame Cosmetics Global S.A.» en date du 21 mai 2013 et existe depuis lors sous cette dénomination.

ii. a son siège social établi au 24, avenue Emile Reuter, L-2420 Luxembourg.

iii. est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176162.

iv. effectue les activités décrites à l'article 4 de ses statuts.

v. a un capital social s'élevant à 31.000 EUR représenté par 31.000 actions ordinaires entièrement libérées ayant une valeur nominale d'1 EUR chacune.

vi. n'est pas une société cotée.

vii. n'a pas émis de titres de créance (obligations, notes, etc.) ni de titres donnant accès à son capital ou à ses droits de vote et n'a pas effectué d'opération pouvant avoir pour résultat la création de nouveaux titres de participation autres que les actions composant son capital.

viii. a une succursale située à Fribourg - Suisse en charge de la conduite des activités de commerce et autres services auxiliaires (la «Succursale Suisse d'OCG»).

ix. a/aura six employés situés au Luxembourg et/ou soumis au droit du travail luxembourgeois à la Date d'Effet Légal.

1.3 Structure de détention capitalistique et liens entre les Sociétés

La Société Apporteuse détient actuellement 31.000 actions ordinaires de la Société Bénéficiaire, représentant 100% de son capital et de ses droits de votes.

- 2. Actifs et passifs a transférer dans le cadre de l'apport d'universalité. L'Apport d'Universalité à effectuer au bénéfice de la Société Bénéficiaire inclut tous les Actifs et Passifs de la Société Apporteuse, y compris ceux alloués à la Succursale Suisse d'OCSA qui seront transférés et immédiatement alloués à la Succursale Suisse d'OCG et en particulier la pleine et entière détention et/ou bénéfice et avantage de:
 - 2.1 Concernant les Actifs (la liste ci-dessous a un simple caractère indicatif et n'est donc ni limitative ni exhaustive).
 - i. les actifs incorporels par ex. les concessions, brevets, licences, marques, réputation, etc.;
 - ii. les actifs corporels par ex. industrie et machines, autre outil et équipement etc.;
 - iii. les actifs financiers par ex. les actions dans et les prêts à des entreprises affiliées, etc.;
 - iv. les autres actifs par ex. les biens et marchandises, les créances, les avoirs en banque(s), etc.;
- v. les droits et obligations attachés aux contrats, conventions, traités et accords, auxquels la Société Apporteuse est partie, et spécialement, sans y être limités aux:
 - a. contrats entre la Société Apporteuse et des tiers, i.e.:



- les accords techniques;
- les accords de remise:
- les accords de franchise:
- les contrats conclus avec les institutions financières (autres que les contrats de crédit); les accords de conférence.
- b. Les contrats de prêts et autres crédits conclus avec les institutions de crédit ou financières et/ou d'autres investisseurs.
- vi. en général, tous les droits et autorisations nécessaires et cessibles à la Société Bénéficiaire pour que celle-ci puisse reprendre les activités de la Société Apporteuse.
 - 2.2 Concernant les Passifs (la liste ci-dessous a un simple caractère indicatif et n'est donc ni limitative ni exhaustive)
 - i. les dettes auprès des institutions de crédit et/ou des investisseurs privés;
 - ii. les dettes sur les achats et les provisions de services /commerce clients;
 - iii. les dettes auprès des entreprises affiliées;
 - iv. les revenus différés:
- v. toutes les autres dettes et dépenses de toute sorte ou nature y compris celles pouvant être antérieures à la Date d'Effet Légal et qui ont pu être omises dans l'Etat Financier de la Société Apporteuse sur base duquel le présent Projet d'Apport d'Universalité a été rédigé.
 - 2.3 Actifs et Passifs exclus (la liste ci-dessous est limitative et exhaustive)
 - i. les 31.000 actions qu'OCSA détient actuellement dans le capital d'OCG;
 - ii. les actions propres détenues par OCSA;
- iii. tous les montants dus au titre de la taxe sur la valeur ajoutée et autres dettes fiscales qu'OCSA peut redevoir auprès de toute administration fiscale:
- iv. les actifs et passifs qui, selon la loi de leur pays d'origine et/ou la loi à laquelle ils sont soumis, ne peuvent légalement être cédés par le biais de l'Apport d'Universalité et notamment les participations dans la société de droit Algérien Natural Swedish Cosmetics SARL;
- v. pour éviter toute ambiguïté, toute convention et arrangements contractuels relatifs à la cotation et à l'actionnariat d'OCSA;
- vi. la Succursale Suisse d'OCSA en tant que telle, tandis que tous les Actifs et Passifs alloués à cette succursale seront transférés à, respectivement acquis par OCG et immédiatement alloués à la Succursale Suisse d'OCG suite à l'approbation de l'Apport d'Universalité; et plus généralement

vii. tous droits et obligations nécessaires à l'existence et à la gestion journalière d'OCSA suite à l'Apport d'Universalité.

Dans un souci de clarté, les Actifs et Passifs mentionnés ci-avant, i.e. Sous les sections 2.1 à 2.2 du présent Projet d'Apport d'Universalité, sont plus précisément listés ci-dessous avec à chaque fois référence à leur valeur nette comptable telle que cette valeur est indiquée dans les Comptes Annuels, laquelle valeur nette comptable doit être retenue comme valeur de référence pour l'Apport d'Universalité.

2.4 Description et évaluation des Actifs à apporter à la Société Bénéficiaire TYPE D'ACTIFS **EVALUATION DES ACTIFS**

	(EN EUR)
	AU 31/12/2013
ACTIFS IMMOBILISES	
Actifs incorporels	
Concessions, brevets, licences, marques et droits et actifs similaires	10 0 4 9 058
Fonds de commerce	13 750 003
Actifs corporels	
Installations techniques et machines	4 893 377
Autres installations, outillage, mobilier et matériel roulant	129 011
Immobilisation financières	
Parts dans des entreprises liées	185 714 308
Prêts à des entreprises liés	320 632 603
ACTIFS COURANTS	
Stocks	
Produits finis et marchandises	64 193 936
Créances	
Créances résultant de ventes et prestations de services	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	2 969 989
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	108 767



Créances sur des entreprises liées	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	109 081 774
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	25 208 710
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	4 133 571
Avoirs en banques, chèques et encaisse	20 327 534
MONTANT TOTAL DES ACTIFS	761 192 641
2.5 Description et évaluation des Passifs à apporter à la Société Bénéficiaire	
TYPE DE PASSIFS	EVALUATION
	DES PASSIFS
	(EN EUR)
	AU 31/12/2013
Provisions	440.000
Autres provisions	460 900
Dettes	
Dettes envers des établissements de crédit	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	299 526
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	85 000 000
Emprunt USPP avec durée résiduelle supérieure à un an	282 859 029
Dettes sur achats et prestations de services	
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	20 049 735
dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	37 997 543
dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an	15 257 926
dont la durée résiduelle est supérieure à un an	
Deferred Income	
MONTANT TOTAL DES PASSIFS	

2.6 Actif net à apporter à la Société Bénéficiaire

Afin d'éviter toute incertitude, il est précisé que les Actifs et les Passifs listés ci-dessus seront cédés en leur état à la Date d'Effet Légal et à leur valeur nette comptable.

Par ailleurs, la valeur de l'Apport Net (tel que ce terme est défini ci-après) ne sera en aucun cas modifiée par l'absence de consentement de tierce-parties à la cession des conventions et contrats compris sous le point 2.1 v) du Projet d'Apport d'Universalité, à la Société Bénéficiaire.

Aux vues de l'évaluation des Actifs et Passifs reflétée ci-dessus, effectuée sur base des Comptes Annuels, l'apport net à apporter à la Société Bénéficiaire («l'Apport Net») s'élève à un montant de 301.161.420 EUR (qui correspond au montant total des Actifs moins le montant total des Passifs).

Le montant de l'Apport Net pourra cependant être sujet à un léger ajustement - et pourrait atteindre un montant maximum total d'environ 326.61.420 EUR - aux fins de refléter l'augmentation attendue dudit apport d'un montant se situant entre 10.000.000 EUR et 25.000.000 EUR, au cours de la période allant du 1 ^{er} janvier 2014 à la date des Assemblées Générales («l'Ajustement Potentiel Estimé»).

L'existence d'un tel ajustement potentiel devra (entre autres choses) être couverte dans une déclaration spécifique du Directeur Financier de la Société Apporteuse émise peu avant ou à la date des Assemblées Générales (la «Déclaration du Directeur Financier») Etant précisé que le montant de l'Ajustement Potentiel Estimé qui pourra être mentionné dans la Déclaration du Directeur Financier (le cas échéant) ne sera qu'une estimation et devra par conséquent être déterminé précisément sur base d'une situation financière à jour de la Société Apporteuse au 19 mai 2014 (veuillez vous référer à la section 5.2 du Projet d'Apport d'Universalité pour plus d'informations à cet égard).

3. Formalités et considérations pratiques relatifs a l'apport d'universalité.

3.1 Considérations pratiques

Certains Actifs et Passifs situés dans des juridictions étrangères ou alloués à la Succursale Suisse d'OCSA, peuvent requérir des transactions et conventions séparées sous-jacentes (e.g. Cession, novation, vente et acquisition, renonciation, modification, etc.) devant être effectuées en conformité avec les lois applicables, aux fins de pouvoir être légalement et effectivement apportés à la Société Bénéficiaire.

Les Sociétés signeront par conséquent toutes conventions, documents supplémentaires, annexes, formulaires, avis, actes, procurations, lettres, certificats, reconnaissances, instructions, addenda, demandes de dérogation, confirmations, déclarations écrites, etc. qu'ils soient régis par le droit luxembourgeois ou un droit étranger et/ou effectueront toutes



les actions, formalités, etc. et/ou déclarations, annonces, observations, confirmations, etc. pouvant être requises, accessoires, nécessaires, indiquées, utiles ou avisées - selon toutes les lois applicables et les juridictions concernées, aux fins de:

i. rendre la cession des Actifs et des Passifs de la Société Apporteuse à la Société Bénéficiaire pleinement effective; et/ou

ii. pour la Société Bénéficiaire, de reprendre et continuer toutes les activités de la Société Apporteuse.

3.2 Formalités additionnelles

Les Sociétés prendront de plus en charge toutes les formalités (y compris les dépôts et les publications) requises, nécessaires, adéquates ou considérées comme tels au regard de l'ensemble des lois applicables et des juridictions concernées (par ex.: lex contractus pour les conventions, lex rei sitae pour les biens, lex loci protectionis pour les droits de propriété intellectuelle, lex societatis pour les intérêts dans les filiales de OCSA, lex fori pour les procédures en cours dans des juridictions étrangères etc.) pour effectuer et/ou assurer l'effectivité de l'Apport d'Universalité envers les parties cocontractantes d'OCSA et tous tiers.

La preuve de la bonne réalisation de ces formalités sera rapportée (suivant sa demande) au notaire luxembourgeois par-devant lequel les Assemblées Générales des Sociétés approuvant le Projet d'Apport d'Universalité, respectivement l'Apport d'Universalité seront tenues.

4. Effets de l'apport d'universalité envers les sociétés et leurs créanciers.

4.1 Envers les Sociétés

A la Date d'Effet Légal:

I. La Société Apporteuse:

a. survivra et ne sera en aucun cas dissoute ou liquidée suite à l'Apport d'Universalité, conformément aux dispositions de l'article 308bis-4 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés; et

b. confiera à la Société Bénéficiaire les originaux de tous les contrats, conventions et/ou documents d'opération de toute sorte, titres de propriété ou titres représentatifs de propriété de tous les Actifs et droits à céder dans le cadre de l'Apport d'Universalité, ainsi que tout document relatif aux opérations effectuées par la Société Apporteuse.

ii. La Société Bénéficiaire:

a. reprendra les Actifs et Passifs cédés sous la forme et dans l'état dans lesquelles ils existeront à la Date d'Effet Légal;

b. sera subrogée purement et simplement dans tous les droits, actions, obligations et engagements relatifs aux Actifs et Passifs ainsi apportés, et ce y compris tous les droits et obligations dérivant de contentieux auxquels la Société Apporteuse est ou peut être partie (le cas échéant), soit en tant que demandeur soit en tant que défendeur, à la Date d'Effet Légal; et

c. sera débiteur de tous les créanciers de la Société Apporteuse, en lieu et place de la Société Apporteuse.

4.2 Envers les créanciers des Sociétés

En conformité avec l'article 297 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés, les créanciers des Sociétés (y compris les détenteurs d'obligations et de notes le cas échéant), dont les dettes sont antérieures à la date de publication dans le Mémorial des procès-verbaux des Assemblées Générales des Sociétés décidant de l'Apport d'Universalité, pourront, dans les deux mois suivant cette date de publication, s'adresser au juge président la chambre du Tribunal d'Arrondissement luxembourgeois compétent en matière commerciale et siégeant en matière de référé, pour obtenir les garanties adéquates pour toutes les dettes échues et non-échues dans les cas où l'Apport d'Universalité rendrait nécessaire une telle protection.

5. Contrepartie pour l'apport d'universalité.

5.1 Emission de nouvelles actions par OCG

En contrepartie de l'Apport d'Universalité, respectivement de l'Apport Net - qui sera effectif à la Date d'Effet Légal - la Société Bénéficiaire devra:

i. avoir son capital social augmenté d'un montant de 3.000.000 EUR, afin de le porter de son montant actuel de 31.000 EUR à un montant de 3.031.000 EUR;

ii. avoir un compte de réserve de prime d'apport mis en place et crédité d'un montant de 298.161.420 EUR, tel que décrit dans la section 5.2 du Projet d'Apport d'Universalité; et

iii. émettre subséquemment 3.000.000 de nouvelles actions entièrement libérées, chacune ayant une valeur nominale d'1 EUR, de même rang que les actions existantes de OCG, à allouer à la Société Apporteuse (les «Actions»).

5.2 Valeur de la prime d'apport

La différence entre l'Apport Net et la valeur nominale des Actions allouées à la Société Apporteuse en contrepartie de l'Apport d'Universalité, d'un montant de 298.161.420 EUR, sera enregistrée dans un compte de réserve de prime d'apport sur lequel la Société Bénéficiaire aura un droit exclusif.

Le montant de l'Apport Net pourra être revu a posteriori pour refléter la valeur des Actifs et des Passifs apportés, à la date des Assemblées Générales: dans ce cas, la Déclaration du Directeur Financier donnera une première estimation de l'Ajustement Potentiel Estimé à prendre en considération, tandis que le montant du surplus final sera précisément



déterminé par la suite sur base d'une situation financière à jour d'OCSA aux alentours du 19 mai 2014 et alloué au compte de réserve de prime d'apport de la Société Bénéficiaire, suivant une résolution spécifique à prendre par la Société Apporteuse, agissant en sa capacité d'actionnaire unique de la Société Bénéficiaire.

5.3 Autres considérations

Aucun paiement en numéraire (soulte) ne sera effectué par la Société Bénéficiaire au bénéfice de la Société Apporteuse, en tant que rémunération directe de l'Apport d'Universalité.

- 6. Modalités d'octroi des actions. A la Date d'Effet Légal:
- i. les Actions seront émises sous forme nominative; et
- ii. la Société Apporteuse sera inscrite dans le registre d'actionnaires de la Société Bénéficiaire en tant que propriétaire de 3.031.000 d'actions représentant 100% du capital et des droits de vote de la Société Bénéficiaire.
- 7. Droit au profit Date a laquelle les actions donneront droit a la société apporteuse de participer aux bénéfices. Les Actions à allouer à la Société Apporteuse seront porteuses, à la Date d'Effet Légal, de tous les droits attachés aux actions existantes de la Société Bénéficiaire et donneront par conséquent droit à la Société Apporteuse aux profits et dividendes de la Société Bénéficiaire à compter de cette date.
- 8. Date légale d'effet Effectivité de l'apport d'universalité. L'Apport d'Universalité sera effectif entre les Sociétés et entraînera en principe la cession de plein droit des Actifs et Passifs à la Société Bénéficiaire au jour auquel les Assemblées Générales respectives des Sociétés approuveront l'Apport d'Universalité lesquelles Assemblées Générales sont convoquées pour se tenir le 19 mai 2014 (la «Date d'Effet Légal»).

L'Apport d'Universalité sera effectif envers les tiers suite à la publication dans le Mémorial des procès-verbaux (sous la forme d'actes notariés) des Assemblées Générales respectives des Sociétés approuvant le Projet d'Apport d'Universalité, respectivement l'Apport d'Universalité.

A la Date d'Effet Légal, la Société Bénéficiaire deviendra seule propriétaire des Actifs et Passifs ainsi cédés.

9. Date d'effet comptable et fiscal de l'apport d'universalité. D'un point de vue fiscale et comptable, la cession des Actifs et Passifs à la Société Bénéficiaire sera considérée comme étant effective, et les activités relatives à de tels Actifs et Passifs seront également considérées comme étant effectuées par la Société Bénéficiaire, à la Date d'Effet Légal.

Plus d'informations sur le traitement fiscal et/ou les conséquences en termes fiscaux de l'Apport d'Universalité peuvent être trouvées à la section 3.7 du Rapport des Conseils d'Administration.

- **10. Bénéfices spéciaux accordes par la société bénéficiaire.** Aucun bénéfice spécial n'est à accorder par la Société Bénéficiaire à la Société Apporteuse ou à ses actionnaires.
- 11. Avantages particuliers accordés à l'auditeur spécial aux membres des organes de gestion et/ou aux commissaires aux comptes/réviseurs d'entreprises des sociétés. A l'exception des honoraires payés à l'Auditeur Spécial nommé par les Sociétés conformément à l'article 294 de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés dans le but d'examiner le Projet d'Apport d'Universalité et de vérifier l'évaluation des Actifs et des Passifs, aucun avantage particulier (tel que visé par l'article 289 (2) g) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés) ne sera accordé à l'Auditeur Spécial, aux membres du conseil d'administration ou au commissaire aux comptes/ réviseur d'entreprises des Sociétés.
- 12. Documents disponibles pour le contrôle des actionnaires. Les actionnaires des Sociétés ont le droit de contrôler les documents suivants au siège social des Sociétés au moins un mois avant la date des Assemblées Générales des Sociétés convoquées pour délibérer et se prononcer sur l'Apport d'Universalité:
 - i. le Projet d'Apport d'Universalité;
- ii. les comptes annuels audités et les rapports de gestion de la Société Apporteuse pour les trois derniers exercices sociaux, i.e. les exercices sociaux se terminant aux 31 décembre 2010, 2011 et 2012;
- iii. les Comptes Annuels qui servent d'état comptable établi dans le cadre de l'article 295 (1) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés;
 - iv. le Rapport des Conseils d'Administration; et
 - v. les Rapports ad hoc.

En conformité avec l'article 295 (4) de la Loi Luxembourgeoise sur les Sociétés et l'article 3 (4) de la loi du 24 mai 2011 sur l'exercice de certains droits des actionnaires dans les assemblées générales des sociétés cotées, les documents listés ci-dessus peuvent de plus d'ores et déjà être consultés, téléchargés et imprimés sur le site internet de la Société Apporteuse sur le lien suivant: httD://investors.oriflame.com.

13. Langue. Le présent Projet d'Apport d'Universalité est rédigé en anglais suivi d'une traduction française: en cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise prévaudra.

Le 14 avril 2014. Signature.

Référence de publication: 2014053994/746.

(140061431) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.



Ruby Borrower GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté. R.C.S. Luxembourg B 184.426.

STATUTES

In the year two thousand and fourteenth, on the third day of February,

before us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

Emerald Parent GP S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (the Sole Shareholder),

hereby represented by Ms. Annick Braquet, private employee, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Corporate object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Ruby Borrower GP S.à r.l." (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies, partnerships or other enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares, partnership interests and other participation securities, and hold, acquire, invest and divest in, sell and/or dispose of, loans, bonds or other debt instruments. It may participate in the creation, development, management (as general partner or otherwise) and control of any company, partnership or other enterprise.
- 3.2 In the framework of its activity, the Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds to its subsidiaries and affiliated companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any affiliated company.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited duration.
- 4.2. The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.



II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by one million two hundred fifty thousand (1,250,000) shares in registered form, having a nominal value of one euro cent (EUR 0.01) each, all subscribed and fully paid-up.
- 5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.
- 6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

- 6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.
- 6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

- 7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.
 - 7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.
 - Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).
 - 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.
 - (ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.
 - 8.2. Procedure
- (i) The Board meets upon the request of any manager, at the registered office of the Company or at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.
- (ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
- (iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iv) A manager may grant a power of attorney to any other manager in order to be represented at any meeting of the Board.
- (v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman of the meeting or, if no chairman has been appointed, by all the managers present or represented.
- (vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.
- (vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The Company is bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager for decisions having a value of an amount of up to ten thousand euro (EUR 10,000). For decisions having a value of an amount over ten thousand euro (EUR 10,000), the Company is bound by the joint signature of any two (2) managers.
- (ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated, in accordance with the provisions of article 8.1. (ii) above.



Art. 9. Sole manager.

- 9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.
 - 9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.
- 9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions if they are no more than twenty-five (25) shareholders (the Shareholders Circular Resolutions).
- (ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.
 - (iv) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.
- (iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.
- (v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.
- (vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.
- (vi) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (vii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

- 12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.
- 12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.
 - 12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.
 - 13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.



Art. 14. Statutory auditor (commissaire) and independent auditor (réviseur d'entreprises agréé).

- 14.1 In accordance with article 200 of the Law, the Company needs only to be audited by a statutory auditor (commissaire) if it has more than twenty-five (25) shareholders. An independent auditor (réviseur d'entreprises agréé) needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69(2) of the law of December 19, 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies, as amended, does not apply.
- 14.2 The shareholders appoint the statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditors (commissaires) and independent auditors (réviseurs d'entreprises agréés) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2 The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.
 - 15.3 Interim dividends may be declared and distributed by the Board, at any time, under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (iv) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of the shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.
- 16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

- 17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.
- 17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.
- 17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.
 - 17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2014.

Subscription and payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes to one million two hundred fifty thousand shares (1,250,000) in registered form, having a par value of one euro cent (EUR 0.01) each and agrees to pay them in full by way of a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1.200.-

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

- 1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:
- Mr. Abdelhakim Chagaar, born on March 3, 1979 in Mont-Saint-Martin (France), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr. Franck Deconinck, born on June 29, 1978 in Montpellier (France), professionally residing at 13-15, avenue de la Liberté, L- 1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and
- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 103.337.
- 2. The registered office of the Company is set at 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le troisième jour du mois de février.

Par devant, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Emerald Parent GP S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (l'Associé Unique),

ici représentée par Mme Annick Braquet, employée privé, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. **Dénomination.** Le nom de la société est "Ruby Borrower GP S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés, partenariats ou autres entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions, participations dans des partenariats et autres valeurs de participation, et détenir, acquérir, investir et céder, vendre et/ou disposer de prêts, obligations ou autres instruments de dette. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion (en tant que commandité ou autrement) et au contrôle de toute société, partenariat ou autre entreprise.
- 3.2. Dans le cadre de ses activités, la Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres et instruments de toute nature. La Société peut prêter des fonds à ses filiales et sociétés affiliées. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute société affiliée.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par un million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.
- 6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

- 6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.
- 6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et Révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.
 - 7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.
 - Art. 8. Le Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil).
 - 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Le Conseil se réunit sur convocation de tout gérant, au siège social de la Société ou au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui, en principe, est au Luxembourg.
- (ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.
- (iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.



- (iv) Un gérant peut donner une procuration à tout autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.
- (vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

- (i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la seule signature d'un gérant pour toutes les décisions ayant une valeur jusqu'à un montant de dix mille euros (EUR 10.000). Pour toutes les décisions ayant une valeur supérieure à dix mille euros (EUR 10.000), la Société est engagée par les signatures conjointes de deux (2) gérants.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués, conformément aux dispositions de l'article 8.1 (ii) ci-dessus.

Art. 9. Gérant unique.

- 9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
 - 9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.
- 9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

- (i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq (25) associés (les Résolutions Circulaires des Associés).
- (ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.
 - (iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.
- (v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.



(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

- 12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.
- 12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.
 - 12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.
 - 13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaire et réviseur d'entreprises agréé.

- 14.1 Conformément à l'article 200 de la Loi, la Société doit être auditée par un commissaire seulement lorsque le nombre d'associés excède vingt-cinq (25) associés. Un réviseur d'entreprises agréé doit être nommé dès que l'exemption prévue par l'article 69(2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et modifiant certaines autres dispositions légales, telle que modifiée, ne s'applique pas.
- 14.2 Les associés nomment les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires et réviseurs d'entreprises agréés sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.
- 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être déclarés et distribués par le Conseil, à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
 - (iii) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et
- (iv) si les dividendes intérimaires qui ont été distribué excédent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.
- 16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, email ou tout autre moyen de communication électronique.



- 17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.
- 17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.
 - 17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

Souscription et libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire au million deux cent cinquante mille (1.250.000) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un centime d'euro (EUR 0,01) chacune, et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:
- Mr Abdelhakim Chagaar, né le 3 mars 1979 à Mont-Saint-Martin (France), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- Mr Franck Deconinck, né le 29 juin 1978 à Montpellier (France), demeurant professionnellement au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et
- RCS Management (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103.337.
- 2. Le siège social de la Société est établi au 13-15, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 février 2014. Relation: LAC/2014/5702. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014023656/475.

(140028109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

BRSG S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 50.594.

L'an deux mille treize. Le seize décembre



Par-devant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme-société de gestion de familial BRSG S.A., SPF, avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 50.594,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 20 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 308 du 05 juillet 1995, dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 octobre 2009, publié au Mémorial C numéro 2285 du 21 novembre 2009.

La séance est ouverte à 10.00 heures sous la présidence de Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente désigne comme secrétaire Madame Maria SANTIAGO-DE SOUSA, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Mademoiselle Claudia ROUCKERT, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette.

Madame la Présidente expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les SEPT CENT CINQUANTE (750) actions d'une valeur nominale de SEPT CENT SOIXANTE-TROIS EUROS (€ 763,-) chacune, représentant l'intégralité du capital de CINQ CENT SOIXANTE-DOUZE MILLE DEUX CENT CINQUANTE EUROS (€ 572.250,-), sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence dûment signée, restera annexée au présent procès-verbal, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

- 2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:
- 1) Décision de mettre la société en liquidation
- 2) Nomination de FIDESCO S.A. comme liquidateur.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolution suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de fixer le nombre de liquidateur à un (1).

Est nommé liquidateur:

La société FIDESCO S.A., établie et ayant son siège social à L-2120 Luxembourg, 16, Allée Marconi, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 68.578.

L'assemblée confère au liquidateur les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi concernant les sociétés commerciales, sans qu'il doit recourir à une autorisation particulière de l'assemblée générale.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et il peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires.

Il est spécialement autorisé à vendre de gré à gré tout l'actif immobilier de la société, d'encaisser le prix de vente et de renoncer au privilège du vendeur et à l'action résolutoire.

Il engage la société moyennant sa seule signature.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Madame la Présidente lève la séance.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, elles ont signé avec Nous notaire le présent acte. Signé: Conde, Maria Santiago, Rouckert, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 décembre 2013. Relation: EAC/2013/17242. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014024498/60.

(140029708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 février 2014.



ONEX Allison Holding Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 41.055.331,68.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.467.

In the year two thousand and thirteen, on the seventieth day of December,

Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand- Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of ONEX Allison Holding Limited, a société à responsabilité limitée (private limited liability company) duly incorporated and validly existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with a share capital of USD 46,187,248.14, having its registered office at 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duchy of Luxembourg and registered with the Registre de Commerce et des Sociétés, Luxembourg (Trade and Companies Register) under number B 167.467.

There appeared:

- OAH Wind LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under file number 4240638 ("OAH"); and
- Allison Executive Investco II LLC, a company duly incorporated and validly existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302 United States of America, registered with the Delaware Secretary of State, Division of Corporations, under the file number 4989873 ("Allison Executive");

(the "Shareholders").

Here both represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of powers of attorney.

The said power of attorney, initialled ne varietur shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The 46,187,248,140 shares representing the whole share capital of the Company are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which OAH and Allison Executive have been duly informed.

Agenda

- 1. Decrease of the share capital of the Company by an amount of USD 5,131,916.46 so as to reduce it from USD 46,187,248.14 to USD 41,055,331.68;
 - 2. Approval of the Available Amount determined by the managers of the Company;
- 3. Redemption and cancellation of the 5,131,916,460 shares with a nominal value of USD 0.001 each constituting the Company's Class B Shares in accordance with article 10 of the articles of association of the Company;
- 4. Subsequent amendment of article 6 of the articles of association of the Company in order to reflect the decrease of the share capital of the Company;
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been unanimously taken:

First resolution

It is resolved to decrease the share capital of the Company by an amount of USD 5,131,916.46 (five million one hundred and thirty-one thousand nine hundred and sixteen US Dollars and forty-six cents) so as to reduce it from its current amount of USD 46,187,248.14 (forty-six million one hundred eighty-seven thousand two hundred and forty-eight US Dollars and fourteen cents) to USD 41,055,331.68 (forty-one million fifty-five thousand three hundred and thirty-one US Dollars and sixty-eight cents) by the redemption of a whole class of shares of the Company in accordance with article 10 of its articles of association.

Second resolution

It is resolved to approve the Available Amount (as defined under article 10 of the articles of association of the Company) as determined by the board of managers of an amount of USD 16,004,879.

Third resolution

All the conditions of article 10 of the articles of association of the Company being met, it is resolved to redeem all the 5,131,916,460 Class B Shares with a nominal value of USD 0.001 (one tenth of a cent of a US Dollar) each and to reimburse the Shareholders proportionally to their respective shareholdings in the Class B Shares, followed by the cancellation of all the 5,131,916,460 shares Class B Shares.



Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is resolved to amend article 6 of the articles of association of the Company to read as follows:

" Art. 6. Capital. The Company's share capital is set at USD 41,055,331.68 (forty-one million fifty-five thousand three hundred and thirty-one US Dollars and sixty-eight cents).

It is divided into nine classes of shares consisting of:

- 5,131,916,460 class C shares (the "Class C Shares");
- 5,131,916,460 class D shares (the "Class D Shares");
- 5,131,916,460 class E shares (the "Class E Shares");
- 5,131,916,460 class F shares (the "Class F Shares");
- 5,131,916,460 class G shares (the "Class G Shares");
- 5,131,916,460 class H shares (the "Class H Shares");
- 5,131,916,460 class I shares (the "Class I Shares");
- 5,131,916,460 class J shares (the "Class J Shares");

All these 41,055,331,680 shares have a nominal value of USD 0.001 (one tenth of a cent of a US Dollar) each, and are fully paid-up.

The share capital may be increased or reduced from time to time by a resolution of the sole shareholder, or in case of plurality of shareholders, by a resolution taken by a vote of the majority of the shareholders representing at least seventy-five percent (75%) of the share capital." There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its capital decrease, have been estimated at about two thousand five hundred Euros (2,500.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document. The document having been read to the person appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-septième jour du mois de décembre,

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des associés de la ONEX Allison Holding Limited, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 46.187.248,14 USD et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 167.467.

Ont comparu:

- OAH Wind LLC, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302, Etats-Unis d'Amérique, et étant enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 4240638 ("OAH"), et
- Allison Executive Investco II LLC, une société dûment constituée et existant valablement en vertu des lois de l'état du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 421 Leader Street, Marion Ohio, 43302, Etats-Unis d'Amérique, et étant enregistrée au Delaware Secretary of State, Division of Corporations, sous le numéro 4989873 ("Allison Executive"),

(les «Associés»).

Tout deux ici représentées par Régis Galiotto, clerc de notaire, résidant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de procurations sous seing privé.

Lesdites procurations, après avoir été signées ne varietur, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec ce dernier.

Les 46.187.248.140 parts sociales représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les Associés ont été préalablement informés.



Ordre du jour:

- 1. Réduction du capital social de la Société d'un montant de 5.131.916,46 USD afin de le réduire de 46.187.248,14 USD à 41.055.331,68 USD;
 - 2. Approbation du Montant Disponible déterminé par les gérants de la Société;
- 3. Rachat et annulation de 5.131.916.460 parts sociales ayant une valeur nominale de 0,001 USD chacune composant les Parts Sociales de Classe B de la Société conformément à l'article 10 des statuts de la Société;
- 4. Modification subséquente de l'article 6 des statuts de la Société en vue de refléter la réduction du capital social de la Société;
 - 5. Divers.

Après que l'agenda ait été approuvé par les associés, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire le capital social de la Société d'un montant de 5.131.916,46 USD (cinq millions cent trente-etun mille neuf cent seize dollars américains et quarante-six cents) afin de le réduire de son montant actuel de 46.187.248,14 USD (quarante-six millions cent quatre-vingt-sept mille deux cent quarante-huit dollars américains et quatorze cents) à 41.055.331,68 (quarante-et-un millions cinquante-cinq mille trois cent trente-et-un dollars américains et soixante-huit cents) par le rachat de la totalité d'une classe de parts de la Société conformément à l'article 10 de ses statuts.

Deuxième résolution

Il est décidé d'approuver le Montant Disponible (comme défini à l'article 10 des statuts de la Société) tel que déterminé par les gérants à un montant de 16.004.879 USD.

Troisième résolution

L'ensemble des conditions de l'article 10 des statuts de la Société étant rempli, il est décidé de racheter l'ensemble des 5.131.916.460 Parts Sociales de Classe B d'une valeur nominale de 0,001 USD (un dixième de cent de dollar américain) chacune et de rembourser les Associés proportionnellement à leur détention respective en Parts Sociales de Classe B, suivi de l'annulation de toutes les 5.131.916.460 Parts Sociales de Classe B.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société afin qu'il soit lu comme suit:

« Art. 6. Capital. Le capital social est fixé à 41.055.331,55 USD (quarante-et-un millions cinquante-cinq mille trois cent trente-et-un dollars américains et soixante-huit cents).

Il est composé de neuf classes de parts sociales consistant en:

- 5.131.916.460 parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I");
- 5.131.916.460 parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J");

Chacune des 41.055.331.680 parts sociales a une valeur nominale de 0,001 USD (un dixième d'un cent de dollar américain) et est entièrement libérée.

Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par résolution de l'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, par une résolution prise par un vote de la majorité des associés représentant au moins soixante-quinze pour cent (75%) du capital social de la Société».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de la réduction de son capital, s'élève à environ deux mille cinq cents Euros (2.500.-EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle anglais acte par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en anglais suivi par une traduction française. A la demande des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.



Et après lecture faite au mandataire des comparants, il a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 27 décembre 2013. Relation: LAC/2013/60151. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 13 février 2014.

Référence de publication: 2014024194/168.

(140028558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 février 2014.

Wild River Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 6.146.070,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste. R.C.S. Luxembourg B 175.004.

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first day of January.

Before us Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg

There appeared:

- DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft with a Gesellschaft mit beschränkter Haftung as partner with unlimited liability incorporated under the laws of Germany, with registered office at 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98205 ("Shareholder 1"); and
- DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, a Kommanditgesellschaft with a Gesellschaft mit beschränkter Haftung as partner with unlimited liability incorporated under the laws of Germany, with registered office at 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Germany, registered with the commercial register of the local court of Munich under HRA 98197 ("Shareholder 2").

Shareholder 1 and Shareholder 2 are the shareholders of Wild River Corporation S.à r.l, a Luxembourg société à responsabilité limitée with registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 175004 (the "Company") and are together referred to as the Shareholders and individually as a Shareholder.

The Company was incorporated on 10 January 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Francis Kesseler, a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° -750 of 28 March 2013. The Company's articles of association have been amended on 23 December 2013 pursuant to a deed drawn up by Maître Martine Schaeffer, a notary resident in Luxembourg City, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The Shareholders are hereby represented by Rachel Uhl, jurist, whose professional address is 15, Côte d'Eich,, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of two powers of attorney given on 30 January 2014.

After signature ne varietur by the authorised representative of the relevant Shareholder and the undersigned notary, each power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Shareholders declare and request the notary to state that they have passed the following resolutions:

First resolution

The Shareholders declare that they have full knowledge of the items on the agenda and waive the requirement for convening formalities.

Second resolution

The Shareholders resolve to decrease the nominal value of the shares of the Company, currently set at one hundred and twenty-five euros (EUR 125) per share, to the amount of one euro (EUR 1) per share, while maintaining the amount of the share capital of the Company unchanged at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500).

As a result of preceding resolution, the Shareholders acknowledge and approve that the share capital of the Company shall from now on be represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each.

Third resolution

The Shareholders unanimously resolve to create two (2) classes of shares in the share capital of the Company, namely (i) the class A shares and (ii) the class B shares, having the rights, obligations and features of which will be detailed in the articles of association of the Company.



Fourth resolution

The Shareholders unanimously resolve to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares in the share capital of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1) into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares.

Fifth resolution

The Shareholders unanimously resolve to increase the share capital of the Company with immediate effect by an amount of six million one hundred thirty three thousand five hundred seventy euro (EUR 6.133.570) to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by 12,500 class A shares, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to six million one hundred forty six thousand seventy euro (EUR 6.146.070), by the issue of (i) 1.555.202 new class A shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and (ii) 4.578.368 new class B shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and with the same rights and obligations as the existing class A shares and class B shares.

Sixth resolution Subscription - Payment

Shareholder 1, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to (i) 513.332 new class A shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each and, (ii) 1.458.994 new class B shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and pay them up fully by a contribution in cash in an aggregate amount of nineteen million eight hundred five thousand seven hundred fifty seven euro (EUR 19.797.507) (the Contribution 1) to be allocated as follows:

- an amount of one million nine hundred seventy two thousand three hundred twenty six euro (EUR 1.972.326) to the share capital; and
- an amount of seventeen million eight hundred twenty five thousand one hundred eighty one euro (EUR 17.825.181) to a share premium account attached to the respective shares subscribed;

Shareholder 2, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to (i) 267.880 new class A shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each and, (ii) 761.214 new class B shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and pay them up fully by a contribution in cash in an aggregate amount of ten million three hundred twenty nine thousand one hundred eighty nine euro (EUR 10.329.189) (the Contribution 2) to be allocated as follows:

- an amount of one million thirty three thousand three hundred forty four euro (EUR 1.029.094) to the share capital;
- an amount of nine million three hundred thousand ninety five euro (EUR 9.300.095) to a share premium account attached to the respective shares subscribed;

The Shareholders further resolve to approve the following subscriptions and full payment of the remaining share capital increase by:

- RAG-Stiftung, a foundation (Stiftung) established under the laws of Germany, with registered office at Rüttenscheider Straße 1-3, D-45128 Essen, Germany, registered with the commercial register at the local court of Essen under number HRA 9004 (the Subscriber 1), here represented by Rachel Uhl, jurist, whose professional address is 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal, who declares that the Subscriber 1 subscribes to (i) 154.798 new class A shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each and 471.632 new class B shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and pay them up fully by a contribution in cash in an aggregate amount of six million two hundred sixty four thousand three hundred euro (EUR 6.264.300) (the Contribution 3) to be allocated as follows:
 - an amount of six hundred twenty six thousand four hundred thirty euro (EUR 626.430) to the share capital;
- an amount of five million six hundred thirty seven thousand eight hundred seventy euro (EUR 5.637.870) to a share premium account attached to the respective shares subscribed; and
- Calm River Corporation S.à rl., a private limited liability company (société à responsabilié limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and in the process of being registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B183.769 (the Subscriber 2), here represented by Rachel Uhl, jurist, whose professional address is 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on 30 January 2014, who declares that the Subscriber 2 subscribes to (i) 619.192 new class A shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each and 1.886.528 new class B shares in the Company having a nominal value of one euro (EUR 1) each, and pay them up fully by a contribution in cash in an aggregate amount of twenty-five million fifty seven thousand two hundred four euro (EUR 25.057.204) (the Contribution 3) to be allocated as follows:
 - an amount of two million five hundred five thousand seven hundred twenty euro (EUR 2.505.720) to the share capital;
- an amount of twenty two million five hundred fifty one thousand four hundred eighty four euro (EUR 22.551.484) to a share premium account attached to the respective shares subscribed;



The share premium accounts may only be (i) distributed to, and (ii) taken into account to determine entitlement to the profits and the liquidation surplus of the holders of the shares to which they relate.

The Shareholders resolve to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

Shareholder name	Class of shares	Number
		of shares
DPE Deutschland II A	- class A shares	- 521.582
GmbH & Co. KG	- class B shares	- 1.458.994
DPE Deutschland II B	- class A shares	- 272.130
GmbH & Co. KG	- class B shares	- 761.21 4
RAG-Stiftung	- class A shares	- 15 4 .798
	- class B shares	- 4 71.632
Calm River Corporation	- class A shares	- 619.192
S.à r.l	- class B shares	- 1.886.528
Total		6.146.070

The aggregate amount of the Contribution 1, Contribution 2, the Contribution 3 and the Contribution 4 is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Seventh resolution

The Shareholders resolve to amend article 6 of the Articles as follows to reflect the above resolutions:

"Art. 6. Issued capital. The capital is set at six million one hundred forty six thousand seventy euro (EUR 6.146.070) represented by one million five hundred sixty seven thousand seven hundred two (1.567.702) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each and four million five hundred seventy eight thousand three hundred sixty eight (4.578.368) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Shares).

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve."

Eighth resolution

The Shareholders resolve to amend the shareholders' register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the above changes in the shareholders' register of the Company.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Shareholders that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version shall prevail.

Whereof this notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Shareholders' authorised representative(s).

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le 31 ^e jour du mois de janvier, par devant Me Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- DPE Deutschland II A GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft ayant pour gérant une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité illimitée de droit allemand, ayant son siège social 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Allemagne, et enregistrée au registre du commerce au tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRA 98205 («l'Associé 1»); et
- DPE Deutschland II B GmbH & Co. KG, une Kommanditgesellschaft ayant pour gérant une Gesellschaft mit beschränkter Haftung, société à responsabilité illimitée de droit allemand, ayant son siège social 7, Ludwigstrasse, D-80539 Munich, Allemagne, et enregistrée au registre du commerce au tribunal d'instance de Munich sous le numéro HRA 98197 («l'Associé 2»).

L'Associé 1 et l'Associé 2 sont les associés de Wild River Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175004 (la Société) et sont désignés ensemble les Associés et individuellement un Associé.



La Société a été constituée le 10 janvier 2013 suivant un acte dressé par Me Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° - 750 du 28 mars 2013. Les statuts de la Société ont depuis été amendés le 23 décembre 2013 suivant un acte dressé par Me Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. Les Associés sont ici représentés par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu de deux procurations données le 30 janvier 2014.

Après signature ne varietur par le mandataire de l'Associé concerné et le notaire soussigné, chaque procuration restera annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Les Associés prennent les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour et renoncent aux formalités de convocation.

Deuxième résolution

Les Associés décident de diminuer la valeur nominale des parts sociales de la Société, actuellement fixée à cent vingtcinq euros (EUR 125) par part sociale, à un montant de un euro (EUR 1) par part sociale, tout en maintenant le montant du capital social de la Société à douze mille cinq cent euros (EUR 12 500).

En conséquence de la résolution précédente, les Associés reconnaissent et approuvent que le capital social de la Société sera dorénavant représenté par douze mille cinq cents (12 500) parts sociales ayant chacune une valeur nominale de un euro (EUR 1).

Troisième résolution

Les Associés décident de créer deux catégories de parts dans le capital social de la Société, à savoir (i) les parts sociales de catégorie A et (ii) les parts sociales de catégorie B, dont les droits, les obligations et les caractéristiques seront détaillées dans les Statuts de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident unanimement de convertir les douze mille cinq cent (12 500) parts dans le capital social de la Société ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) en douze mille cinq cent (12 500) parts de catégorie A.

Cinquième résolution

Les Associés décident unanimement d'augmenter le capital social avec effet immédiat d'un montant de six millions cent trente-trois mille cinq cent soixante-dix euros (EUR 6 133 570) afin de le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12 500) représenté par 12 500 parts de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à six millions cent quarante-six mille soixante-dix euros (EUR 6 146 070), par l'émission de (i) 1 555 202 nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et (ii) 4 578 368 nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et portant les mêmes droits et obligations que les parts sociales de catégories A et B existantes.

Sixième résolution Souscription - Libération

L'Associé 1, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit (i) 513 332 nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et (ii) 1 458 994 nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix-neuf millions sept cent quatre-vingt-dix-sept mille cinq cent sept euros (EUR 19 797 707) (l'Apport 1) et devant être réparti de la manière suivante:

- un montant de un million neuf cent soixante-douze mille trois cent vingt-six euros (EUR 1 972 326) dans le capital social; et
- un montant de dix-sept millions huit cent vingt-cinq mille cent quatre-vingt-un euros (EUR 17 825 181) sur le compte prime d'émission attaché aux parts sociales respectives souscrites.

L'Associé 2, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare qu'il souscrit (i) 267.880 nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et (ii) 761 214 nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de dix millions trois cent vingt-neuf mille cent quatre-vingt-neuf euros (EUR 10 329 189) (l'Apport 2) et devant être réparti de la manière suivante:

- un montant de un million vingt-neuf mille quatre-vingt-quatorze euros (EUR 1 029 094) dans le capital social;
- un montant de neuf millions trois cent mille quatre-vingt-quinze euros (EUR 9 300 095) sur le compte prime d'émission attaché aux parts sociales respectives souscrites.



Les Associés décident encore d'approuver les souscriptions suivantes et la libération intégrale du montant restant de l'augmentation du capital social par:

- RAG-Stiftung, une fondation (Stiftung) de droit allemand, ayant son siège Rüttenscheider Straße 1-3, D-45128 Essen, Allemagne, enregistrée au registre du commerce au tribunal d'instance d'Essen sous le numéro HRA 9004 (the Souscripteur 1), et ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, qui déclare que le Souscripteur 1 souscrit (i) 154 798 nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et (ii) 471 632 nouvelles parts sociales de catégorie B ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de six millions deux cent soixante-quatre mille trois cent euros (EUR 6 264 300) (l'Apport 3) et devant être réparti de la manière suivante:
 - un montant de six cent vingt-six mille quatre cent trente euros (EUR 626 430) dans le capital social;
- un montant de cinq millions six cent trente-sept mille huit cent soixante-dix euros (EUR 5 637 870) sur le compte prime d'émission attaché aux parts sociales respectives souscrites.
- Calm River Corporation S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 12 500 et en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 183.769 (le Souscripteur 2), ici représentée par Rachel Uhl, juriste, ayant son adresse professionnelle 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2014, qui déclare que le Souscripteur 2 souscrit (i) 619 192 nouvelles parts sociales de catégorie A ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libère intégralement par un apport en numéraire d'un montant total de vingt-cinq millions cinquante-sept mille deux cent quatre euros (EUR 25 057 204) (l'Apport 4) et devant être réparti de la manière suivante:
 - un montant de deux millions cinq cent cinq mille sept cent vingt euros (EUR 2 505 720) dans le capital social;
- un montant de vingt-deux millions cinq cent cinquante-et-un mille quatre cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 22 551 484) sur le compte prime d'émission attaché aux parts sociales respectives souscrites.
- Les comptes prime d'émission sont uniquement (i) distribuables et (ii) pris en considération afin de déterminer la participation aux bénéfices et au boni de liquidation des porteurs des parts sociales auxquelles ils se rapportent.

Les Associés décident d'acter que, suite à l'augmentation de capital, la participation dans la Société se compose comme suit:

Nom de l'Associé	Catégories de parts	Nombre
		de parts
DPE Deutschland II	- Parts de catégories A	- 521 582
A GmbH & Co. KG	- Parts de catégories B	- 1 458 994
DPE Deutschland II	- Parts de catégories A	- 272 130
B GmbH & Co. KG	- Parts de catégories B	- 761 214
RAG Stiftung	- Parts de catégories A	- 15 4 798
	- Parts de catégories B	- 4 71 632
Calm River	- Parts de catégories A	- 619 192
Corporation, S.à r.l	- Parts de catégories B	- 1 886 528
Total		6 146 070

Le montant total de l'Apport 1, de l'Apport 2, de l'Apport 3 et de l'Apport 4 est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Septième résolution

Les Associés décident de modifier l'article 6 des Statuts afin qu'ils reflètent les résolutions ci-dessus de la manière suivante:

« **Art. 6. Capital émis.** Le capital social est fixé à six millions cent quarante-six mille soixante-dix euros (EUR 6 146 070) représentés par un million cinq cent soixante-sept mille sept cent deux (1 567 702) parts de catégorie A sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune et quatre millions cinq cent soixante-dix-huit mille trois cent soixante-huit (4 578 368) parts sociales de catégorie B sous forme nominative et ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts).

Septième résolution

Les Associés décident de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus et donnent pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, agissant individuellement, afin de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des modifications ci-dessus dans le registre des associés de la Société.



Estimation des frais

Les dépenses, frais et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare, à la demande des Associés, que cet acte est rédigé en anglais et en français, et qu'en cas de divergence, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au comparant, la mandataire a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R.UHL, J.ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 4 février 2014. Relation: LAC/2014/5394. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 10 février 2014.

Référence de publication: 2014023795/277.

(140028120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 février 2014.

Schönhauser Allee S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 146.909.

Suite aux résolutions prises par les actionnaires de La Société en date du 14 février 2014:

Élection des personnes suivantes pour le rôle d'administrateurs de La Société avec date effective le 14 février 2014:

Monsieur Costas Constantinides, né le 17 septembre 1979, à Nicosie, Chypre, employé privé, demeurant profession-nellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour une période déterminée de 6 années.

Monsieur Philip Gittins, né le 3 juillet 1961 à Stockton-On-Tees, Royaume Uni, employé privé, demeurant profession-nellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour une période déterminée de 6 années.

Monsieur Wayne Fitzgerald, né le 11 mai 1976, à Waterford, Ireland, employé privé, demeurant professionnellement au 40, Avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour une période déterminée de 6 années.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 février 2014.

Pour La Société

Référence de publication: 2014031388/18.

(140034760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Steinfort Capital Growth SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 133.174.

Extrait de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 24 février 2014

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur John S. Morrey, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Monsieur Mr Lutz Kalkofen, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Madame Muriel Sosnowski, 69, rue de Hobscheid, L-8422 Steinfort comme Administrateur de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en 2015.

L'Assemblée a approuvé la ré-élection de Deloitte Audit s.àr.l. 560 rue de Neudorf L-2220 comme "Réviseur d'Entreprises Agréé" pour l'année débutant le 1 ^{er} janvier 2014 et ce, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour le compte de Steinfort Capital Growth SICAV-SIF

Citibank International plc (Luxembourg Branch)

Référence de publication: 2014031371/20.

(140034818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck